



# PORTER LE FLAMBEAU

31<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FNEEQ  
BILAN DU REGROUPEMENT CÉGEP



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>BILAN DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>7</b>
1. Les suites de la grève étudiante.....	7
ENTENTE SUR LA PROLONGATION DE LA SESSION D'HIVER 2012 AU-DELÀ DE LA PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR L'ANNÉE 2011-2012 .....	7
ENTENTE SUR LA REPRISE DE LA SESSION HIVER 2012 ET POUR L'ANNÉE 2012-2013 .....	7
RENTÉE SCOLAIRE BOULEVERSÉE.....	8
2. Sommet sur l'enseignement supérieur .....	8
3. Colloque des cégeps en régions .....	8
4. DEC en soins infirmiers .....	9
PROPOSITION DE L'OIIQ.....	9
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA FORMATION DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE.....	9
COALITION POUR LE MAINTIEN D'UN DEC QUALIFIANT EN SOINS INFIRMIERS .....	9
RAPPORT DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL ET ANALYSE PROSPECTIVE.....	10
5. Relativité et structure salariale .....	10
RELATIVITÉ ET STRUCTURE SALARIALE .....	10
ÉVALUATION DES CATÉGORIES D'EMPLOI MIXTES.....	10
RENCONTRE DU 19 JUIN 2013.....	11
VIVE RÉACTION.....	11
NÉGOCIATION SUR LA STRUCTURE SALARIALE.....	11
CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT.....	12
NOUVELLE LETTRE D'ENTENTE.....	12
6. Cours d'histoire .....	13
ANALYSE DES IMPACTS.....	13
DEMANDE D'UN MORATOIRE .....	13
7. CEEC .....	13
NOUVEAU PROCESSUS : MÉTAÉVALUATION.....	13
PRISE DE POSITION DU REGROUPEMENT CÉGEP.....	13



	MOBILISATION.....	14
8.	Chantier sur l'offre de formation – Rapport Demers.....	14
	MÉMOIRE DE LA CSN .....	14
	RAPPORT D'ÉTAPE.....	14
	PORTRAITS RÉGIONAUX.....	15
	RAPPORT FINAL.....	15
9.	Négociation .....	15
	NÉGOCIATION.....	15
	PREMIER EXERCICE DE RÉFLEXION.....	16
	MISE EN PLACE D'UN FRONT COMMUN ET ÉLECTION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION .....	16
	ENJEUX SECTORIELS ET TOURNÉE DES SYNDICATS .....	17
	ÉLABORATION DU CAHIER DES DEMANDES DE TABLE CENTRALE .....	17
	CAHIER DES DEMANDES SECTORIELLES .....	17
	PROJET D'ALLIANCE SECTORIELLE.....	18
	FORMATION D'UNE ALLIANCE SECTORIELLE, L'ASPPC.....	18
	DÉPÔTS SYNDICAUX DU 30 OCTOBRE 2014.....	18
	DÉPÔTS PATRONAUX DES 15 ET 17 DÉCEMBRE 2014 .....	19
	RENCONTRES À LA TABLE DE NÉGOCIATION SECTORIELLE .....	19
	RENCONTRES À LA TABLE CENTRALE.....	20
	MOBILISATION.....	20
10.	Étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) .....	20
	PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA CDPDJ .....	20
	PRODUCTION D'UN GUIDE SUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS EN SITUATION D'HANDICAP (EESH).....	21
11.	Programmes d'études .....	21
	LE PLAN D'OPTIMISATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES .....	21
	APPLICATION DE LA LOI 21 - TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (TID), TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL (TSS) ET TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (TES).....	21
	AGRÉMENTS .....	22
	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – SUITES DU PROTOCOLE DE QUÉBEC.....	22
12.	Autres dossiers.....	23
	GRIEFS CONCERNANT LES JOURNÉES DE GRÈVE REPRISSES SANS RÉMUNÉRATION.....	23



	RECOURS DANS LE DOSSIER SUR LA COMMISSION DES ÉTUDES ET LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE AU CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON .....	23
	PUBLICATIONS .....	23
13.	Bilan des activités des comités de la convention collective .....	24
	COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TÂCHE (CCT) .....	24
	COMITÉ NATIONAL DE RENCONTRE (CNR) .....	27
	COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ (CCNAÉ) .....	31
	COMITÉ PARITAIRE DE PLACEMENT (CPP) .....	31
	<b>PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN MANDAT .....</b>	<b>35</b>
	CONSOLIDATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL .....	35
	CÉGEPS EN RÉGION .....	35
	AUTONOMIE PROFESSIONNELLE .....	35
	RAPPORT DEMERS ET COMITÉ ROUILLIER .....	35
	NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE .....	36
	RELATIVITÉ SALARIALE .....	36
	POPULATION ÉTUDIANTE .....	36
	VIE SYNDICALE .....	36

## INTRODUCTION

La vie syndicale du regroupement cégep a été encore une fois très riche et exigeante au regard des objectifs que nous nous sommes collectivement fixés. Ainsi, nous avons l'ultime conviction d'avoir favorisé la vie syndicale des syndicats affiliés, entre autres par la négociation de la convention collective, la discussion sur des problèmes communs et la recherche de solutions pour y remédier. En ce sens, nous voulons souligner la contribution majeure de Micheline Thibodeau qui a largement soutenu cette vie syndicale tant à titre de déléguée à la coordination que comme vice-présidente responsable du regroupement cégep, et qui a pris sa retraite à l'hiver 2014. Nous tenons également à saluer le travail de Daniel Mary qui a assumé la fonction de délégué à la coordination du regroupement jusqu'à son départ à la retraite en janvier 2014.

Le regroupement cégep est formé de quarante-six syndicats. Cela représente environ 15 000 membres. Une quarantaine de réunions régulières ont été tenues au cours du mandat, sans compter celles qui ont eu lieu en ASPPC, instance commune avec les membres de la FEC-CSQ dans le cadre de la négociation. Des efforts ont été consentis afin de regrouper la tenue des instances pour limiter les déplacements des délégués déjà plus sollicités que d'habitude en période de négociation.

La responsabilité politique du regroupement cégep a été assumée en début de mandat par Micheline Thibodeau, vice-présidente, et par Daniel Mary, délégué à la coordination. Nicole Lefebvre a poursuivi les mandats qu'elle remplissait déjà aux CCT, CNR et CCNAÉ les deux premières années. À la suite du départ à la retraite de Daniel Mary, elle a été nommée déléguée à la coordination puis, elle a été désignée pour assurer l'intérim de la vice-présidence et a été élue à ce poste au conseil fédéral de novembre 2014. Yves Sabourin a pour sa part poursuivi les mandats qu'il remplissait au CCT et au CNR, puis a assuré l'intérim comme délégué à la coordination. Il a été élu à ce poste au conseil fédéral de décembre 2014. Isabelle Bouchard s'est jointe à l'équipe des comités de convention en novembre 2012 pour effectuer des travaux en lien avec le CNR. Elle a également assuré la responsabilité des travaux du CCNAÉ à partir de 2013 et est coresponsable des travaux en CCT depuis septembre 2014. En juin 2012, Sébastien Brousseau s'est joint à l'équipe des comités de la convention et il joue aussi un rôle en appui à la coordination cégep. Claude Racine a terminé son mandat au CNR scolarité en juin 2012 et c'est Véronique Lépine qui a été nommée pour lui succéder et assurer la coresponsabilité des travaux en CCT. Jean-Thomas Courchesne a remplacé Véronique Lépine en août 2014 alors que Daniel Légaré s'est joint à l'équipe en juin 2014 afin d'assurer la responsabilité des travaux en CCT. Le comité paritaire de placement a d'abord été sous la responsabilité de Nicole avant d'être sous la responsabilité conjointe de Daniel et de Jean-Thomas.

Le comité de négociation est venu gonfler les rangs de l'équipe cégep dès janvier 2014. Ainsi, il nous a fallu trouver des bureaux et nous serrer les coudes à la cuisine pour accueillir François-Olivier Chené, Vincent Fortier, Virginie L'Hérault, Agnès Lessard, Peter Varfalvy et leur porte-parole Pierre Gauthier, remplacé en novembre 2014 par Yanick Charbonneau.

Cette équipe a toujours pu travailler en étroite collaboration avec les nombreuses personnes conseillères syndicales dont on ne pourra jamais louer suffisamment les compétences, la rigueur et la diligence tant auprès des syndicats qui sont sous leur responsabilité qu'auprès de la coordination du regroupement. Nous les remercions toutes chaleureusement.



Permettez-nous des remerciements particuliers à Ariane Bilodeau, secrétaire du regroupement cégep, pour son assiduité et son dynamisme toujours à l'œuvre. Permettez-nous aussi de souligner l'engagement exceptionnel de France Désaulniers, conseillère aux communications, dans l'ensemble des dossiers liés à l'information et notamment à la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre de la coalition pour le maintien du DEC qualifiant en soins infirmiers.

Ce mandat restera marqué par trois événements importants, en commençant par le retour de nos étudiantes et nos étudiants dans les classes après une période de grève historique. Jamais une grève étudiante n'aura forcé un gouvernement à reporter la reprise des cours à une session ultérieure.

Par ailleurs, toujours en quête d'une amélioration des conditions de travail et d'une meilleure reconnaissance de notre profession, des travaux importants quant à la relativité salariale ont été menés. Toutefois, c'est le début de la négociation de notre convention collective qui reste le moment le plus fondamental de nos activités. Déjà, les rencontres de négociation s'accélèrent, et la partie patronale montre son jeu. Les travaux en alliance avec la FEC-CSQ sont, quant à eux, de plus en plus ancrés dans nos pratiques et nous espérons que cette union nous porte loin et nous rapprochera d'un règlement qui satisfera l'ensemble des enseignantes et des enseignants du réseau collégial.

En plus des éléments marquants du mandat, le présent bilan fera d'abord état, et autant que possible dans une perspective chronologique, des grands dossiers qui ont occupé les travaux du regroupement : le Sommet sur l'enseignement supérieur, le chantier sur l'offre de formation, l'introduction d'un cours d'histoire, notamment. Dans un deuxième temps, nous présenterons le bilan des travaux des différents comités de la convention collective. Le rôle que jouent ces comités de préparer le terrain entre les périodes de négociation est de plus en plus clair. Nous faisons ici référence notamment aux travaux portant sur les étudiantes et les étudiants en situation de handicap (EESH), à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), ainsi qu'aux conditions de travail des enseignantes et des enseignants engagés à la formation continue. Ce travail paritaire est précieux, car il permet d'avancer sur des bases plus consensuelles avec la partie patronale.

Ce bilan nous permet donc de tracer le portrait le plus global et exhaustif possible des trois dernières années. Nous pensons que cet exercice sera un atout pour nous aider à continuer nos travaux et à faire avancer nos différentes luttes.

# BILAN DES ACTIVITÉS

## 1. Les suites de la grève étudiante

### ENTENTE SUR LA PROLONGATION DE LA SESSION D'HIVER 2012 AU-DELÀ DE LA PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR L'ANNÉE 2011-2012

Même si le mouvement étudiant est encore très vigoureux, les associations étudiantes de huit cégeps prennent au printemps 2012 la décision de retourner en classe pour compléter la session d'hiver 2012. Nous entreprenons donc avec le CPNC des négociations qui mènent à la signature de la lettre d'entente numéro 08. Celle-ci apporte des modifications à la convention collective afin de permettre la prolongation de la session au-delà de la période de disponibilité dans les meilleures conditions possible autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les étudiantes et les étudiants.

### ENTENTE SUR LA REPRISE DE LA SESSION HIVER 2012 ET POUR L'ANNÉE 2012-2013

Alors que de nombreuses associations étudiantes sont encore en grève, une loi spéciale adoptée le 18 mai 2012 suspend la session d'hiver et impose aux établissements collégiaux et universitaires d'offrir les cours permettant de la terminer aux mois d'août et septembre. Par ailleurs, dès avril, alors que la rentrée scolaire 2012-2013 s'annonce très incertaine, des négociations s'amorcent avec le CPNC en vue d'une entente balisant les conditions de travail des enseignantes et des enseignants des neuf cégeps qui reprennent la session d'hiver 2012. Le regroupement cégep a préalablement adopté les balises qui servent de base à ces négociations en s'assurant notamment du respect des conditions de travail prévues dans la convention collective, et ce malgré le contexte.

Les négociations avec le CPNC, interrompues pendant quelques semaines, reprennent la dernière semaine de juillet et se poursuivent jusqu'à la conclusion de la lettre d'entente numéro 09 vers la mi-août 2012, et dans un climat d'incertitude alors que nous ne connaissons pas encore les intentions des associations étudiantes quant à leur retour en classe.

Cette entente propose des solutions à la plupart des situations problématiques relatives entre autres à l'organisation de l'enseignement, à la méthode du calcul de la CI, à la protection des libérations, et à la rémunération selon le statut de l'enseignant. En outre, un supplément de 180 ETC y est prévu pour faire face à la situation exceptionnelle de la reprise de l'hiver 2012 et de l'année 2012-2013.

Les conséquences de la grève étudiante ne sont pas toutes les mêmes dans les différents syndicats affiliés à la FNEEQ. Soulignons à cet égard la grande solidarité de tous les syndicats du regroupement cégep qui s'est manifestée par différentes propositions d'appui.

Soulignons aussi les efforts considérables déployés par les étudiantes et les étudiants et par les enseignantes et les enseignants qui ont réalisé trois sessions en une année tout en respectant les obligations légales du RRÉC. Ils ont terminé la session d'hiver 2012 en août et septembre avant d'entreprendre la session d'automne 2012, un peu plus tard en automne alors que la session d'hiver 2013, elle, se prolongeait jusqu'en juin. Ces enseignantes et ces enseignants ont dû faire preuve





de dynamisme et de créativité notamment pour assurer la réussite des étudiantes et des étudiants malgré les conditions particulières.

## **RENTÉE SCOLAIRE BOULEVERSÉE**

Malgré la lettre d'entente numéro 09 et les nouveaux calendriers réaménagés fournis par les collèges visés, nous ne connaissons la décision des associations étudiantes de retourner en classe qu'après le déclenchement, au début août, de l'élection provinciale du 4 septembre 2012. Dans certains collèges, cette décision n'est connue qu'à quelques heures de la rentrée prévue aux calendriers. Entretemps, et devant la volonté des enseignantes et des enseignants de ne pas franchir les piquets de grève des étudiantes et des étudiants si ceux-ci décidaient de les maintenir, le regroupement interpelle la CSN sur les conséquences légales de ce refus. Cette dernière met donc en place une procédure particulière qui rend possible l'utilisation du fonds de défense professionnel (FDP) si cela se révélait nécessaire.

## **2. Sommet sur l'enseignement supérieur**

Bien que les contestations du Printemps 2012 ont porté au départ sur le gel des droits de scolarité à l'université, le débat s'élargit rapidement à la mission des universités au Québec. Ainsi, le nouveau gouvernement crée le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à la suite d'une promesse électorale, et lance rapidement son Sommet sur l'enseignement supérieur. Il décide d'inclure dans la réflexion les cégeps relevant aussi de ce nouveau ministère.

Étalés sur plusieurs mois, de novembre 2012 à février 2013, les rencontres préparatoires et le Sommet appellent à la réflexion autour de 4 thèmes : la qualité de l'enseignement supérieur, son accessibilité, la gouvernance et le financement des universités, ainsi que la recherche.

Notre délégation est constituée de représentantes et de représentants de la CSN, de la Fédération des professionnelles (FP), de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) et de la FNEEQ. La FNEEQ prépare, en collaboration avec la CSN, l'ensemble des interventions et documents déposés au Sommet. La FNEEQ travaille ainsi activement à orienter et à enrichir les positions de la CSN, et la contribution du regroupement cégep, quant à elle, porte surtout sur les thèmes de la qualité et de l'accessibilité, et, dans une moindre mesure, sur celui de la recherche.

Parmi les cinq chantiers créés à la suite du Sommet, un seul porte sur l'enseignement collégial. La coordination du regroupement y présente, après consultation des délégués, un mémoire et rencontre également monsieur Demers, président de ce chantier sur l'offre de formation collégiale. Nous connaissons les recommandations issues de ces travaux, qui apparaissent dans le fameux rapport Demers, et qui sont encore objet d'importants travaux au regroupement.

## **3. Colloque des cégeps en régions**

Après des travaux de préparation de longue haleine au regroupement cégep, Luc Vandal, président du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège de Shawinigan, est mandaté pour œuvrer de près dans le dossier du colloque sur les cégeps en région. Les travaux conduisent à la réalisation

de cet événement unique tenu le 19 avril 2013 à Jonquière intitulé *Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions*.

Rappelons que ce colloque, une initiative de la FNEEQ, réunit la Fédération des cégeps, la Fédération des enseignantes et enseignants de CÉGEP (FEC-CSQ) et bien sûr la FNEEQ. Plus de deux cents membres provenant de l'une ou l'autre des fédérations, ainsi que leurs partenaires, veulent convenir ensemble de solutions durables afin d'assurer la pérennité du réseau des cégeps et pour qu'une offre diversifiée de programmes d'études soit accessible dans toutes les régions. Les discussions portent autour de quatre grands thèmes : l'offre de programmes, le financement, la formation continue et la mobilité étudiante.

Malgré le franc succès de cet événement, force est de constater que les cégeps de région font encore face à un avenir très incertain et sont toujours aux prises avec des difficultés de financement importantes. La survie des cégeps en région est donc toujours au cœur de nos préoccupations.

#### **4. DEC en soins infirmiers**

##### **PROPOSITION DE L'OIIQ**

Dès son annonce, la FNEEQ réagit fortement à la proposition de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) d'exiger que le baccalauréat devienne le diplôme d'entrée dans la profession infirmière qui remet ainsi en question la valeur qualifiante du DEC. Nous entreprenons immédiatement des démarches et multiplions nos actions dans ce dossier du maintien d'un DEC qualifiant.

##### **COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA FORMATION DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE**

Ce n'est toutefois qu'à l'automne 2012 que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, annonce en ouverture du congrès de l'OIIQ qu'il met sur pied un comité interministériel sur la formation de la relève infirmière. Ce comité doit formuler des recommandations sur la formation initiale. Au même moment, le regroupement cégep libère Marco Legrand, enseignant en soins infirmiers au cégep de Joliette et président du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette (FNEEQ-CSN), afin qu'il participe aux travaux. Le 19 février 2013, à défaut d'avoir obtenu une place sur le comité interministériel, la FNEEQ y présente son mémoire intitulé *La formation infirmière collégiale et universitaire: un diplôme qualifiant pour chacune*<sup>1</sup>.

##### **COALITION POUR LE MAINTIEN D'UN DEC QUALIFIANT EN SOINS INFIRMIERS**

En août 2013, la FNEEQ entreprend des démarches auprès de plusieurs organisations afin de former la Coalition pour le maintien d'un DEC qualifiant en soins infirmiers qui multiplie les démarches pour se faire entendre. Un plan d'action est élaboré pour encourager entre autres les rencontres et la sensibilisation des enseignantes et des enseignants concernés, des directions locales, des conseils d'administration et des députés.

---

<sup>1</sup> [http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/Soins-infirmiers/FNEEQ19fevrier2013\\_GroupeTravailSoinsInfirmiersVF.pdf](http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/Soins-infirmiers/FNEEQ19fevrier2013_GroupeTravailSoinsInfirmiersVF.pdf)

La coalition met de l'avant la pertinence de refaire une analyse professionnelle afin de mieux connaître les besoins du réseau quant aux compétences respectives que doivent acquérir les différents membres de l'équipe de soins infirmiers et pour être en mesure d'offrir des diplômes de spécialisation (DSET) déjà prévus au RREC si de nouvelles compétences devaient s'ajouter à celles prévues. La coalition propose également de revoir les continuums DEC-BAC, le manque important de continuité étant mis de l'avant tant par les départements de soins des cégeps que par ceux des universités.

De plus, la FNEEQ interpelle les deux ministres concernés par ce dossier, ainsi que l'OIIQ, pour rappeler, d'une part, qu'au Québec, les cégeps font partie intégrante de l'enseignement supérieur, et, d'autre part, que c'est le niveau de complexité des compétences à acquérir qui détermine l'appartenance d'un programme à un ordre d'enseignement. Il appartient donc au ministère de l'Enseignement supérieur de prendre cette décision et non au ministère de la Santé.

#### **RAPPORT DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL ET ANALYSE PROSPECTIVE**

En janvier 2014, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, rend public le rapport du docteur Pierre Durand, président du Groupe de travail sur la formation de la relève infirmière. Soulignons que le président du comité signe seul le rapport, le groupe n'ayant pu parvenir à un consensus.

Devant l'absence de consensus, Monsieur Hébert, conjointement avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, monsieur Pierre Duchesne, annonce le déclenchement d'une analyse sectorielle prospective afin de confirmer les besoins du réseau sur les compétences respectives que doivent acquérir les différents membres de l'équipe de soins infirmiers. La FNEEQ n'obtient pas de place sur ce comité, mais demeure à l'affût de toute information afin d'être prête à faire les représentations nécessaires pour s'assurer que le DEC demeure qualifiant et permette l'accès à la profession infirmière.

## **5. Relativité et structure salariale**

### **RELATIVITÉ ET STRUCTURE SALARIALE**

C'est au cours du mandat 2012-2015 que les travaux de relativité salariale commencent vraiment. En 2011, une lettre d'entente intervenue entre le Conseil du trésor et l'intersyndicale formée de cinq organisations syndicales, la CSN, la CSQ, la FTQ, l'APTS et la FIQ, permet enfin la réalisation de ces travaux.

### **ÉVALUATION DES CATÉGORIES D'EMPLOI MIXTES**

Les parties conviennent dès le début des travaux d'utiliser le même plan d'évaluation des emplois que celui utilisé pour réaliser l'équité salariale. Il s'agit d'un plan d'évaluation qui comporte 17 sous-facteurs, certains se subdivisant en sous-catégories. Les parties s'entendent également pour procéder d'abord à l'évaluation des catégories d'emploi sans prédominance, aussi appelées catégories d'emploi mixtes. Durant l'année 2012-2013, de nombreuses rencontres préparatoires se tiennent d'abord au sein de la FNEEQ, puis avec les trois autres fédérations de la CSN touchées soit, la FSSS, la FP et la FEESP, et enfin en intersyndicale.

## RENCONTRE DU 19 JUIN 2013

Le 19 juin 2013, la première rencontre entre le Conseil du trésor et l'Intersyndicale a lieu au sujet de l'évaluation de la catégorie d'emploi des enseignantes et des enseignants de cégep. Quelques jours auparavant, les parties s'étaient échangé simultanément leur évaluation initiale afin que les discussions ne portent que sur les éléments faisant l'objet d'un désaccord. Nous subissons un réel choc. En effet, alors que l'Intersyndicale dépose une évaluation qui nous place dans le haut du rangement 25, le Conseil du trésor nous situe au bas du rangement 21. Ce rangement est inférieur à celui des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires situé dans le haut du rangement 22, et cette situation aurait pu entraîner une perte salariale puisque nos 17 premiers échelons de l'échelle salariale sont les mêmes que ceux des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires.

C'est la FNEEQ, désignée par l'Intersyndicale, qui agit comme porte-parole pour les enseignantes et les enseignants de cégep lors des rencontres avec le Conseil du trésor. Lors de cette rencontre, nous constatons rapidement que le Conseil du trésor ne semble pas très bien comprendre notre travail, puisqu'il ne considère pas l'ensemble de la tâche d'enseignement. Il ne tient pas compte, notamment, des tâches collectives faites en département, pas plus qu'il ne tient compte de celles liées au travail sur les programmes d'études.

### VIVE RÉACTION

Dès le début de l'automne 2013, les syndicats du regroupement cégep réagissent vivement à cette nouvelle. Le regroupement cégep met alors sur pied l'Opération dérangement 21 visant à mobiliser le plus grand nombre de gens possible afin d'interpeller les directions et les conseils d'administration des cégeps. Une campagne de courriels adressés au Conseil du trésor est également lancée et plusieurs syndicats effectuent des visites, parfois en grand groupe et bruyantes, chez leur député. Plusieurs journalistes sont sollicités et la couverture médiatique nous est très favorable. Soulignons enfin le courage et la persévérance de Pierre Mercure, président du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau, qui a tenu un *sit-in* tous les matins pendant plus d'un mois, et en plein cœur de l'hiver, devant le parlement ainsi que d'autres édifices gouvernementaux et bureaux de ministres ou de députés.

Cette mobilisation importante, combinée aux différentes pressions politiques de la CSN, permet à la FNEEQ d'obtenir des rencontres avec le Conseil du trésor, le ministère de l'Enseignement supérieur et la Fédération des cégeps plusieurs fois au cours de l'automne. Ces rencontres ont pour objectifs, d'une part, de faire bouger le Conseil du trésor et, d'autre part, d'inclure dans l'ensemble des travaux sur la rémunération des enseignantes et des enseignants de cégep, ceux sur la structure salariale, incluant la bonification de la rémunération des détentrices et des détenteurs de diplômes de maîtrise et de doctorat.

### NÉGOCIATION SUR LA STRUCTURE SALARIALE

Après quelques avancées et reculs de la part du Conseil du trésor, il y a enfin négociation sur la structure salariale, mais elle tourne court.



À la suite de multiples pressions syndicales, le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, annonce publiquement à la mi-janvier 2014 qu'il évalue désormais notre catégorie au rangement 22 et que la rémunération pour les détentrices et les détenteurs de diplômes de maîtrise et de doctorat est maintenue et qu'elle pourrait même être ajustée. Le regroupement cégep décide peu de temps après de mettre à jour son plan d'action, pour qu'il inclue notamment, en cas de blocage, une consultation des assemblées générales sur une journée de grève. L'objectif du plan d'action est que l'état de la mobilisation soit connu aux différentes tables de discussion.

Le 11 février 2014, lors d'une rencontre sur les relativités salariales, le Conseil du trésor dépose une évaluation au rangement 22 alors que la FNEEQ – au nom de l'Intersyndicale – dépose une évaluation au rangement 24. Au cours des échanges, les représentantes et les représentants de la FNEEQ font le constat que, bien que le Conseil du trésor ait intégré certains éléments des tâches collectives des enseignantes et des enseignants de cégep, cela n'a pas amélioré l'évaluation qu'il fait des sous-facteurs concernés. Il n'empêche qu'en nous situant au rangement 22, le Conseil du trésor se retrouve là où il aurait dû être au début des échanges sur l'évaluation de notre catégorie d'emploi.

#### **CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT**

Dans les mois qui suivent, les représentantes et les représentants de la FNEEQ mettent tout en œuvre pour que nos travaux soient coordonnés avec les travaux de relativité salariale des autres catégories d'emploi mixtes afin que le règlement s'applique globalement à l'ensemble des groupes visés. Le déclenchement de l'élection provinciale par le gouvernement du Parti québécois suspend les discussions avec le Conseil du trésor, ce dernier n'ayant plus de mandat. Le Parti libéral remporte cette élection, et il faut donc attendre un certain temps avant que de nouveaux ministres soient nommés et que des mandats puissent être donnés. La CSN ainsi que d'autres partenaires de l'Intersyndicale attendent ainsi jusqu'à la fin du printemps 2014 pour relancer le Conseil du trésor afin de mener à terme les travaux. Tous reçoivent la même réponse : le Conseil du trésor se consacre à la préparation de la ronde de négociation en vue du renouvellement des conventions collectives des employé-es de l'État.

Malgré toutes les tentatives de l'automne 2014, incluant la mobilisation issue du plan d'action des quatre fédérations de la CSN impliquées dans les travaux sur la relativité salariale et intitulé « En action contre les engagements rompus », les discussions n'ont pas repris. L'Intersyndicale désire conclure l'évaluation des catégories mixtes avant le début de la négociation pour pouvoir éventuellement faire l'estimation des écarts salariaux et convenir des ajustements adéquats. Le Conseil du trésor a plutôt invité les organisations syndicales à inclure ce sujet dans la négociation.

#### **NOUVELLE LETTRE D'ENTENTE**

À l'approche de la date du dépôt des demandes de table centrale, l'équipe du CCSPS recommande aux quatre fédérations de déposer un nouveau projet de lettre d'entente au sujet de la relativité salariale. Cette stratégie vise à s'assurer, d'une part, que le dossier de la relativité salariale ne prenne pas fin avec la convention collective et, d'autre part, que les travaux de relativité salariale ne soient pas inclus dans ceux de la négociation afin de les distinguer du règlement sur les hausses salariales. Cette lettre d'entente prévoit que l'évaluation des catégories mixtes se termine le 31 décembre 2014 et que les ajustements salariaux soient convenus au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Dans son dépôt du 15 décembre 2014, le Conseil du trésor propose plutôt que les travaux de relativité salariale se déroulent dans le cadre de la négociation. Il annonce également qu'il évaluera la pertinence de les poursuivre le 30 juin 2015.

Voilà l'un des dossiers qu'il reste à suivre.

## **6. Cours d'histoire**

### **ANALYSE DES IMPACTS**

Le 2 septembre 2013, le ministre Duchesne annonce son intention d'ajouter un cours sur l'histoire nationale au curriculum d'études obligatoires au collégial. Le regroupement cégep mandate donc la coordination cégep afin d'en évaluer l'impact, notamment sur l'emploi. L'analyse se fait conjointement avec le comité école et société de la FNEEQ. Différents scénarios sont donc évalués, incluant celui de l'ajout d'un cours d'histoire au curriculum de la formation générale commune ou encore celui du remplacement d'un cours complémentaire par le cours d'histoire, comme le laisse alors supposer le ministère.

### **DEMANDE D'UN MORATOIRE**

Dans son avis déposé au Conseil supérieur de l'éducation, la FNEEQ, recommande un moratoire sur l'introduction d'un cours d'histoire nationale, notamment parce que des travaux de mise à jour du curriculum d'histoire nationale en quatrième et cinquième secondaire sont en train de se faire. Durant la période électorale, les travaux de changements du RRÉC sont suspendus et l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire met fin à ce projet.

## **7. CEEC**

### **NOUVEAU PROCESSUS : MÉTAÉVALUATION**

C'est à l'occasion de l'un des quatre ateliers préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur que la communauté syndicale collégiale est informée des projets de développement d'une nouvelle phase de travaux à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Le président de la CEEC est invité à l'atelier portant sur la qualité de l'enseignement supérieur afin d'illustrer la manière dont le monde universitaire peut s'inspirer des travaux de la CEEC. La phase de « métaévaluation » est ainsi lancée dans le but avoué de rendre les collèges autonomes en matière de développement de mécanismes systémiques d'amélioration continue de la qualité de l'ensemble de leurs activités. Cette phase implique notamment que les collèges se dotent d'un système d'information institutionnel. Deux syndicats du regroupement, ceux des cégeps Marie-Victorin et Shawinigan, font partie de la première vague des collèges visés par cette phase et voient donc leur collège déposer leur autoévaluation en juin 2104.

### **PRISE DE POSITION DU REGROUPEMENT CÉGEP**

Dès l'automne 2013, la question de la participation, du boycottage ou de la dissociation du processus d'audit de la CEEC par les enseignantes et les enseignants et par leur syndicat se pose. À la suite d'une consultation des syndicats, le regroupement cégep prend la décision en avril 2014



de se dissocier formellement du processus d'audit d'« assurance qualité » mis en branle par la CEEC en s'abstenant d'y participer sous une forme ou une autre.

## MOBILISATION

Le regroupement adopte un plan d'action pour contrer le processus d'assurance qualité de la CEEC et qui exige aussi la dissolution de la CEEC. Ce plan comporte des actions nationales, dont une rencontre avec la CEEC qui a eu lieu en août 2014, et des actions locales. Les syndicats sont entre autres invités à informer les membres siégeant à la Commission des études et au Conseil d'administration de la position prise en regroupement, puis à mandater les comités école et société locaux à réfléchir à notre conception de la qualité.

Soulignons la mise sur pied d'un réseau de communication entre les syndicats, le RESAQC, qui nous permet d'échanger efficacement de l'information sur les différents événements locaux et nationaux. Il faut également souligner que nos camarades des syndicats des établissements privés du collégial se sont joints au RESAQC afin de participer activement aux échanges.

Plus récemment, en septembre 2014, le regroupement est invité à réclamer l'abolition de la CEEC lors de l'opération gouvernementale « *Exprimez-vous, le gouvernement invite les citoyens à participer* », lancée dans le cadre des travaux de la Commission de révision permanente des programmes.

## 8. Chantier sur l'offre de formation – Rapport Demers

### MÉMOIRE DE LA CSN<sup>2</sup>

L'un des cinq chantiers issus du Sommet sur l'enseignement supérieur organisé par le Parti québécois porte sur « le déploiement de l'offre de formation collégiale au Québec; la définition des créneaux régionaux de formation et l'optimisation de la formation continue en vue de favoriser : l'accès à la formation collégiale partout au Québec; une complémentarité de l'offre de formation dans les régions et la viabilité des programmes en région ». Guy Demers, ex-directeur général du cégep Lévis-Lauzon, préside ce chantier.

La première étape du chantier consiste en une large consultation des différents « partenaires du Sommet, des représentants des établissements d'enseignement, des groupes associatifs ou syndicaux », dont la CSN. Ainsi, en septembre 2013, la CSN, conjointement avec la FNEEQ et la FEESP, dépose un avis fort bien étayé et qui émet des recommandations à propos de quatre objets : le déploiement de l'offre de formation, la formation continue, le financement et la mobilité étudiante.

### RAPPORT D'ÉTAPE

Un rapport d'étape des travaux de Guy Demers paru en janvier 2014 met notamment en relation le choix de programme des étudiantes et des étudiants et le cégep situé à proximité de leur lieu de résidence. La tendance est claire : plutôt que de choisir un autre collège qui offre aussi leur

---

<sup>2</sup> Il est possible de consulter le mémoire présenté par la CSN à l'adresse suivante : <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/Evenement/Sommet-enseignement-superieur/Atelier-Offre-formation-collegial.html>

premier choix de programme lorsqu'ils subissent le refus d'admission d'un cégep, les étudiants préfèrent rester dans le collège le plus près de chez eux, même si cela implique un changement d'orientation. Le rapport d'étape résume aussi des propos qui se sont tenus lors du « colloque sur les cégeps en région » de Jonquière en avril 2013 et dont l'un des thèmes était l'offre de formation collégiale en région. Finalement, le rapport ouvre déjà la porte à certaines solutions reprises dans le rapport final, notamment, la recherche d'étudiantes et étudiants étrangers, le partage de programmes et le téléenseignement.

## **PORTRAITS RÉGIONAUX**

Dans la foulée de ces travaux, le comité de travail présidé par M. Demers produit *16 portraits régionaux de l'offre de formation technique*. Ceux-ci permettent une consultation particulière de tous les établissements d'enseignement collégial au sujet de la complémentarité et de la viabilité de certains programmes par région. De plus, chacun des établissements est questionné sur ses intentions à l'égard de programmes considérés comme peu viables. Contrairement à la première étape de consultation, la FNEEQ n'est pas invitée à donner son avis sur ces portraits régionaux.

## **RAPPORT FINAL**

Le rapport final de Guy Demers est rendu public le lundi 20 octobre dernier par le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc<sup>3</sup>, soit près de quatre mois après son dépôt au bureau du ministre.

C'est lors de la conférence de presse qui présente publiquement le rapport final que le ministre Bolduc fait l'annonce de la création d'un comité de travail sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers sous la présidence de Madame Nicole Rouillier, ex-directrice générale du Cégep Marie-Victorin. Ce comité est divisé en six sous-comités ayant chacun la responsabilité d'un objet d'analyse différent : le financement, la pédagogie, la carte de programmes, la formation continue, l'internationalisation et la réglementation/législation. Ces travaux doivent être effectués en concertation avec tous les intervenants du réseau collégial, y compris la FNEEQ.

Sans tarder, nous nous engageons dans des travaux d'analyse des recommandations du rapport Demers sur la base des positions déjà prises par la CSN et par la FNEEQ. Cela nous permet aussi de préparer la consultation du comité Rouillier. Si le regroupement tient à réaffirmer certaines positions, notamment sur la formation générale, il doit se prononcer sur quelques enjeux qui n'ont jamais encore été abordés.

## **9. Négociation**

### **NÉGOCIATION**

La vie du regroupement cégep a été marquée, comme cela s'est produit dans de nombreux mandats de la fédération, par une ronde de négociation des employé-es des secteurs public et parapublic. La situation ressemble en partie à celle vécue en 2003, soit l'élection d'un nouveau gouvernement libéral ayant des objectifs néolibéraux clairement affirmés : couper dans les « dépenses » du gouvernement — attaquant ainsi les plus démunis de la société —, en vue de

---

<sup>3</sup> Il est à noter que le ministre avait le rapport en mains depuis juin dernier.

dégager des marges de manœuvre permettant éventuellement de réduire les impôts et de favoriser la privatisation de services publics. La rémunération des employé-es de l'État de même que l'étendue des services qu'ils offrent à la population étant considérés par ce gouvernement comme des « dépenses », la négociation se présente plutôt sous la perspective d'un affrontement.

### **PREMIER EXERCICE DE RÉFLEXION**

Le regroupement cégep est invité à un premier exercice de réflexion en vue de l'adoption du cadre stratégique de la négociation au mois de septembre 2013, soit plus d'un an avant le dépôt des demandes syndicales. En effet, lors du bilan de la négociation précédente, les fédérations et leurs membres avaient souhaité que la CSN prenne les devants et détermine ses orientations assez tôt afin d'influencer davantage le cours des événements.

Les représentantes et les représentants de la FNEEQ sont invités dans les mois précédents par la première vice-présidente de la CSN, Francine Lévesque, à se joindre aux travaux préliminaires du Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) de la CSN, qui regroupe la FNEEQ et les trois autres fédérations de la CSN impliquées dans cette négociation, la FEESP, la FP et la FSSS<sup>4</sup>. Ces travaux préliminaires amènent le CCSPP à proposer deux orientations majeures : tenter de former un Front commun mieux coordonné que lors de la dernière négociation et faire de l'amélioration de la rémunération globale, en mettant un accent particulier sur les salaires, la priorité de la négociation.

La réaction des délégué-es du regroupement est assez vive, plusieurs estimant qu'il n'y a pas assez d'espace pour l'amélioration des conditions de travail au plan sectoriel. Le regroupement lance donc une consultation de ses syndicats à partir du document de réflexion du CCSPP. Lors du retour de consultation en octobre 2013, le regroupement tient d'ailleurs à affirmer que la revendication salariale, bien qu'importante, ne dispose pas des revendications sectorielles à incidence monétaire.

### **MISE EN PLACE D'UN FRONT COMMUN ET ÉLECTION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION**

Les orientations de la FNEEQ sont bien accueillies au CCSPP, la majorité des autres fédérations partageant des préoccupations semblables. Les représentantes et les représentants du CCSPP entrent donc en contact avec d'autres organisations syndicales afin de constituer un Front commun. À la fin de l'automne, la FTQ et le SISF, formé de la CSQ, de l'APTS et du SFPO<sup>5</sup>, ont pratiquement accepté de faire partie du Front commun et négocient avec la CSN les termes d'un protocole de fonctionnement mettant en place des mécanismes visant à assurer une meilleure coordination politique qui définirait les objets de négociation de la table centrale et qui favoriserait les alliances sectorielles.

Parallèlement à ces démarches, le regroupement cégep procède à l'élection de son comité de négociation et de mobilisation. François-Olivier Chené, Vincent Fortier, Virginie L'Hérault, Agnès Lessard et Peter Varfalvy sont élus et entrent en fonction dès le mois de janvier 2014. Pierre Gauthier, conseiller syndical affecté à la négociation, prend la relève à la fin de l'automne 2013, en

<sup>4</sup> Soit, la Fédération des employées et employés des services publics, la Fédération des professionnelles, et la Fédération de la santé et des services sociaux

<sup>5</sup> Soit, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, le Secrétariat intersyndical des services publics, l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

remplacement de Jacques Bazinet, maintenant retraité. Notons que le comité de négociation est également composé de la personne qui est déléguée à la coordination du regroupement cégep. Ainsi, Nicole Lefebvre occupe cette fonction à partir de janvier avant d'être remplacée par Yves Sabourin à compter de fin mars, au moment où Nicole assure l'intérim à titre de vice-présidente du regroupement cégep à la suite du congé de maladie, puis du départ de Micheline Thibodeau.

## **ENJEUX SECTORIELS ET TOURNÉE DES SYNDICATS**

Très tôt au mois de janvier 2014, le comité de négociation se met au travail et propose au regroupement cinq enjeux sectoriels pour la négociation : la place des cégeps dans le système d'éducation québécois, l'autonomie professionnelle, la précarité, la tâche d'enseignement ainsi que le financement et les ressources. C'est à partir de ces enjeux que le comité de stratégie fait la tournée des syndicats afin d'écouter les demandes des membres et les problèmes d'application de la convention collective liés à leurs conditions de travail.

Les 20 et 21 février 2014, le comité de négociation tient une session de formation sur la négociation qui est destinée aux RÉSO et aux RELAIS des syndicats, c'est-à-dire, aux personnes responsables de la mobilisation et des communications au sein de leur syndicat. À cette occasion, les thèmes suivants sont abordés : l'historique des luttes syndicales, le cadre légal de la négociation et des moyens de pression, la structure syndicale en place pour la négociation, le bilan de la négociation de 2009-2011, les enjeux et la conjoncture, la grève et les moyens de pression ainsi que l'information et la mobilisation. En plus de la présentation des différents thèmes par les membres du comité et des échanges de points de vue sur ceux-ci, les participantes et les participants échangent en atelier sur leur situation locale.

## **ÉLABORATION DU CAHIER DES DEMANDES DE TABLE CENTRALE**

En avril 2014, les délégué-es des syndicats des quatre fédérations du CCSPP assistent à une présentation commune du projet de cahier des demandes en discussion entre la CSN, la FTQ et le SISF. Les fédérations tiennent ensuite leur instance simultanément afin de mandater le CCSPP à ce sujet.

En mai 2014, le regroupement recommande, aux fins d'adoption d'une proposition harmonisée en Front commun, de soumettre le cahier des demandes de table centrale à la consultation des assemblées générales et prévoit le retour de consultation au mois de septembre 2014.

Cela permet au CCSPP de s'entendre avec les autres organisations du Front commun sur les propositions du cahier de table centrale. Toutefois, les membres du Front commun ne s'entendent pas sur un cahier commun de consultation : la FTQ et la CSN utilisent le même outil alors que le SISF en utilise un autre.

## **CAHIER DES DEMANDES SECTORIELLES**

Aux mois de mai et juin, après avoir terminé sa tournée des syndicats du regroupement, le comité de négociation a analysé plus de 1100 demandes entendues afin de constituer un cahier de demandes sectorielles à soumettre au regroupement cégep de la rentrée. Au terme de cet exercice, il proposait environ soixante demandes.

C'est à la réunion du regroupement du mois d'août 2014 que les délégués des syndicats ont pris connaissance de cette proposition et l'ont amendée avant qu'elle ne soit soumise à la consultation des membres des syndicats.

#### **PROJET D'ALLIANCE SECTORIELLE**

Dès le mois d'octobre 2013, le regroupement cégep donne à ses représentantes et à ses représentants le mandat d'explorer la possibilité de faire une alliance sectorielle avec la FEC-CSQ. Bien qu'il y ait eu une rencontre exploratoire à l'automne 2013, c'est vraiment au cours du printemps 2014 que des discussions plus sérieuses commencent à ce sujet. Afin d'avoir des échanges plus concrets, la FNEEQ demande à la FEC de lui faire parvenir un projet d'alliance sectorielle. La FEC propose alors trois types d'alliance possibles. Le 23 juin, la FNEEQ propose en retour à la FEC d'explorer la possibilité d'une alliance prévoyant notamment une seule table de négociation, un seul comité de négociation et une instance commune décisionnelle regroupant tous les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégep. Lors de la réunion du regroupement du mois d'août, les syndicats amorcent la consultation de leur assemblée générale afin d'établir les conditions d'une telle alliance.

Pendant ces consultations, le regroupement ayant accueilli favorablement la perspective de cette alliance, le comité de négociation et la direction politique du regroupement cégep et de la FNEEQ rencontrent leurs homologues de la FEC afin de convenir d'un projet de protocole d'alliance ainsi que d'un cahier commun de revendications. Étant donné que les deux fédérations ont élaboré leur cahier dans des perspectives différentes, les travaux d'harmonisation sont assez longs et requièrent une quantité de travail considérable.

Lors d'une réunion du regroupement cégep des 16, 17 et 23 octobre, les délégués des syndicats adoptent leur propre cahier de demandes sectorielles et donnent au comité de stratégie le mandat de s'harmoniser avec la FEC pour adopter un cahier de demandes sectorielles commun aux deux fédérations.

#### **FORMATION D'UNE ALLIANCE SECTORIELLE, L'ASPPC**

Le 24 octobre se tient la réunion de fondation de l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC). Il s'agit d'une alliance historique qui représente tous les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégep. Au cours de cette réunion, le protocole d'alliance et le cahier des demandes sectorielles sont adoptés.

#### **DÉPÔTS SYNDICAUX DU 30 OCTOBRE 2014**

À la fin du mois de septembre 2014, le regroupement se réunit afin d'adopter, aux fins d'harmonisation avec les autres fédérations de la CSN et avec les organisations du Front commun, le cahier des demandes de table centrale à la suite d'une consultation des syndicats. Plusieurs amendements sont adoptés par le regroupement et défendus au CCSPP par le comité de stratégie. Cependant, comme les autres fédérations ne proposent à peu près aucun amendement, le cahier de consultation initial est pratiquement adopté tel quel par le CCSPP.

Les travaux d'harmonisation avec les autres organisations du Front commun s'étirent jusqu'à la veille du dépôt du cahier de table centrale. Il y a un certain tiraillement entre, d'une part, les

organisations qui veuillent accorder la priorité aux salaires, les négociations monétaires lourdes se déroulant presque exclusivement à la table centrale et, d'autre part, celles qui veuillent avoir une plus grande marge de négociation au sectoriel, particulièrement au sujet des primes. Il y a finalement entente entre les trois organisations syndicales pour déposer trois documents à la première rencontre de la table centrale, le 30 octobre 2014 : le cahier des demandes de la table centrale et deux projets de lettre d'entente, l'une sur les ouvriers spécialisés et l'autre sur la relativité salariale.

Au même moment, l'ASPPC dépose son cahier de demandes à la table sectorielle devant le comité patronal de négociation des collègues, le CPNC.

### **DÉPÔTS PATRONAUX DES 15 ET 17 DÉCEMBRE 2014**

La réponse patronale est donnée les 15 et 17 décembre 2014. Le Conseil du trésor présente d'abord ses « offres », pour ne pas dire ses demandes, au Front commun qui les qualifie d'attaques d'une rare violence. En effet, le Conseil du trésor propose notamment un appauvrissement sur 5 ans (0 %, 0 %, 1 %, 1 % 1 %) et une diminution des bénéfiques du RREGOP. Il s'attaque particulièrement aux femmes par la réduction des prestations de maternité pour celles qui n'ont pas un emploi continu dans le temps et veut éliminer la prime de rétention de 8 % pour les employé-es de la région de la Côte-Nord, touchant ainsi les enseignantes et les enseignants du cégep de Sept-Îles.

Le 17 décembre, le CPNC présente à l'ASPPC son dépôt qui, tout comme celui de la table centrale, se place sous le joug de l'austérité budgétaire. Il remet en question presque tous les éléments importants de la convention collective dans la perspective d'une réduction des coûts et d'un accroissement de la marge de manœuvre managériale des collègues. Il s'attaque notamment au niveau des ressources, au calcul de la CI, à la lettre sur les garanties, aux modalités et aux processus associés à l'assurance traitement, au fonctionnement des départements et des comités de programmes ainsi qu'à la désignation des coordinations. Il veut aussi revoir les modalités relatives à la sécurité d'emploi et à son acquisition ainsi qu'au remplacement et au processus de mise en disponibilité.

Dénonçant le mépris du Conseil du trésor et l'attaque du CPNC visant à sabrer dans leurs conditions de travail, les délégué-es du regroupement cégep adoptent, en janvier 2015, des propositions qui déclarent que ces dépôts patronaux sont inacceptables comme base d'un règlement.

### **RENCONTRES À LA TABLE DE NÉGOCIATION SECTORIELLE**

En décembre 2014, à la suite du départ de Pierre Gauthier, l'équipe de la FNEEQ désigne Yanick Charbonneau comme conseiller syndical affecté à la négociation. À compter du 17 décembre, c'est donc lui qui agit à titre de porte-parole de l'ASPPC à la table de négociation. De son côté, le CPNC procède également à un changement de porte-parole et nomme M<sup>e</sup> Yves Gonthier à ce poste à compter du 16 janvier 2015.

De la mi-janvier à la fin février, au moment d'écrire ce rapport, il y a six rencontres à la table de négociation entre l'ASPPC et le CPNC. Les discussions portent sur des sujets qui n'ont aucune incidence monétaire. Malgré plusieurs tentatives de la part de l'ASPPC, le CPNC refuse de convenir

de quoi que ce soit, même provisoirement, à ce stade-ci des discussions. Un sujet qui peut être qualifié de plus important est abordé par l'ASPPC à la dernière séance du mois de février; celui de l'embauche et de la mise sous contrat des enseignantes et des enseignants non permanents. Par la suite, le CPNC annonce qu'il demandera un changement dans la méthodologie de négociation.

### **RENCONTRES À LA TABLE CENTRALE**

Les travaux débutent également à la table centrale où les parties commencent notamment à discuter du traitement du dossier de la relativité salariale de même que de la façon dont la table centrale pourrait être saisie des demandes syndicales portant sur l'organisation du travail et la qualité de vie au travail.

### **MOBILISATION**

Au cours de l'automne 2014, dans le cadre de la négociation, les syndicats du regroupement cégep se mobilisent d'abord le 30 octobre, en appui au dépôt des cahiers de demandes aux tables centrale et sectorielle. Dans plusieurs collèges, il y a des activités en intersyndicale.

Au moment des dépôts patronaux, à la mi-décembre, plusieurs syndicats manifestent leur mécontentement malgré l'imminence de la fin de la session et du temps des Fêtes.

Au cours des mois de janvier et février, les syndicats continuent à faire connaître les demandes syndicales et les attaques patronales auprès de leurs membres. Ils tiennent, au cours de la semaine du 23 au 27 février, des activités locales en appui au comité de négociation.

De plus, lors d'une réunion du regroupement cégep de la mi-février, le regroupement donne le mandat à ses représentantes et à ses représentants de faire valoir auprès du CCSPP la nécessité que le Front commun demande la médiation et puisse exercer son droit de grève dès l'automne 2015. D'ailleurs, le Front commun annonce la tenue d'un colloque sur la grève réunissant les délégué-es des syndicats. Ce colloque se tient le 31 mars 2015 à Québec.

## **10. Étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH)**

### **PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA CDPDJ**

Tout au long du présent mandat, le regroupement cégep est saisi à de nombreuses reprises d'éléments liés à l'intégration des étudiantes et des étudiants en situation de handicap. Ainsi, on présente aux délégué-es des analyses sur les aspects légaux de cette intégration, des balises relatives à la mise en place de politiques institutionnelles et des enjeux éthiques au sujet des éléments confidentiels notamment eu égard aux diagnostics.

De plus, la FNEEQ participe aux rencontres de la table de travail mise en place par la CDPDJ<sup>6</sup>, qui est sollicitée à de nombreuses reprises afin de répondre à un certain nombre de questions relatives à l'obligation d'accommodement des étudiantes et des étudiants en situation de handicap qui fréquentent les établissements d'enseignement collégial. Plus récemment, la Commission a interpellé la FNEEQ afin de faire un suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de ces

---

<sup>6</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

travaux et contenues dans le rapport « *l'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial* » rendu public en mars 2012.



## **PRODUCTION D'UN GUIDE SUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS EN SITUATION D'HANDICAP (EESH)**

Ce n'est qu'une fois les travaux terminés en comité national de rencontre (CNR), c'est-à-dire en mai 2014, que des travaux visant la préparation d'un guide syndical destiné aux enseignantes et aux enseignants s'amorcent véritablement, au sein du regroupement. Ce guide devrait notamment faire le point sur les obligations légales d'accompagnement et donner des précisions sur ce qu'il est raisonnable de réaliser au sens de la convention collective.

## **11. Programmes d'études**

### **LE PLAN D'OPTIMISATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES**

La FNEEQ n'a pas de représentant officiel au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT). Nous pouvons par contre compter sur celle qui y représente la CSN, madame Julie Audet. Lorsque les dossiers concernant les cégeps sont traités au CNPEPT, c'est à travers sa voix que les positions du regroupement sont transmises au comité. Nous profitons de cette occasion pour remercier Mme Audet qui fait un excellent travail.

Ce sont principalement les dossiers qui concernent le plan d'optimisation des programmes qui occupent notre attention au CNPEPT. Ces travaux ne sont toujours pas complétés.

### **APPLICATION DE LA LOI 21 - TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (TID), TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL (TSS) ET TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (TES)**

Lors du mandat précédent, la FNEEQ s'est montrée très inquiète des conséquences de l'application de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL 21)* sur les programmes de Techniques d'éducation spécialisée, d'intervention en délinquance et de travail social. Elle a entamé plusieurs démarches afin d'analyser la situation et les impacts du changement annoncé, notamment quant à la dévalorisation de ces programmes d'études.

Dans le présent mandat, nous avons facilité les échanges entre les fédérations de la CSN qui représentent les travailleuses et les travailleurs œuvrant dans les professions touchées et les associations d'enseignantes et d'enseignants qui enseignent dans ces programmes.

Nous avons appuyé les enseignantes et les enseignants des programmes de TID, TTS et TES dans différentes actions. De plus, nous avons contribué à la préparation des dépliants explicatifs de PL 21 en collaboration avec la FEC-CSQ et la Fédération des cégeps, et participé à sa diffusion auprès des syndicats de la santé, des services sociaux et scolaires.

Nous désirons souligner la contribution et le dévouement dont a fait preuve dans ce dossier Madame France St-Amour, enseignante au cégep Marie-Victorin.

## AGRÈMENTS

Nous avons amorcé une analyse préliminaire de la nature, des visées et des impacts des agréments dans le réseau collégial. Cette analyse révèle clairement que le processus d'agrément qui touche un établissement ou un programme d'étude relève du domaine de l'assurance qualité et de la mise aux normes. L'obtention d'un agrément peut être un processus lourd et tentaculaire puisque les critères et les normes à atteindre peuvent appartenir à une très large variété d'éléments.

Qu'ils relèvent d'organismes de certification provinciaux, fédéraux ou internationaux, les agréments peuvent interférer dans les processus normaux de la vie des programmes d'études ainsi que dans les tâches et les responsabilités intrinsèques à l'enseignement. Cela, alors que les processus relatifs à la vie d'un programme, qui sont assurés par les départements et comités de programmes, sont éprouvés et conformes aux exigences ministérielles.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – SUITES DU PROTOCOLE DE QUÉBEC

Le protocole de Québec constitue un cadre de référence pour la coopération entre les institutions chargées de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et celles responsables de l'éducation. En ce qui nous concerne, cette entente a été signée en 2005 entre la CSST et le MELS. Depuis la création du MESRST, des représentants du nouveau ministère se sont ajoutés au comité directeur. Pour les cégeps, la CSST est intervenue à différents niveaux au cours des dernières années pour répondre aux objectifs du protocole. Au cours du présent mandat, la FNEEQ a fait des représentations, sans succès, pour avoir une place au sein du comité directeur qui supervise les travaux liés au protocole de Québec, notamment ceux relatifs à l'incorporation de compétences en santé et sécurité dans les devis ministériels des programmes techniques et professionnels qui donnent accès au marché du travail. En revanche, la FNEEQ maintient un lien avec ce comité par l'entremise de rencontres régulières avec la CSST en compagnie de représentantes et de représentants de la CSN et de la FEESP.

L'une des actions parallèles à ces démarches a consisté à créer un questionnaire pour faire le point sur l'avancement des travaux. Tous les syndicats du regroupement ainsi que ceux de la section collégiale de la FEESP ont été invités à participer à ce sondage sur la santé et la sécurité. Les résultats montrent que, — l'opération Inspection machines étant maintenant terminée et s'étant tenue dans tous les collèges —, les établissements doivent se doter d'un plan d'action et les syndicats locaux sont invités à participer à son élaboration. La vigilance reste de mise, car on a constaté que les syndicats ont une connaissance très variable des enjeux du protocole.

Sur le plan pédagogique, le comité directeur poursuit ses travaux relatifs à la formation et à la prévention des risques professionnels. À la suite de nouvelles représentations, nous avons obtenu une place sur deux sous-comités, l'un qui doit développer un mécanisme de concertation pour recenser et partager les pratiques exemplaires en SST propres aux programmes, et un second qui doit élaborer une stratégie pour le développement de formations pour les enseignantes et les enseignants (propres aux programmes d'études liés à la conformité) et pour les acteurs de l'enseignement. Nous continuerons, par ailleurs, à assister aux rencontres avec les représentants de la CSST en compagnie de la CSN et la FEESP, car elles nous permettent de suivre l'évolution du dossier.

## 12. Autres dossiers

### GRIEFS CONCERNANT LES JOURNÉES DE GRÈVE REPRISES SANS RÉMUNÉRATION

Des griefs concernant les journées de grève de 2005 reprises sans rémunération ont été gagnés à Ahuntsic et à Shawinigan. À Ahuntsic, cet hiver, après une saga judiciaire de plusieurs années, les enseignantes et les enseignants seront finalement rémunérés pour les heures de cours qu'ils ont reprises, selon des modalités actuellement négociées avec le collège. Dans le cas du grief de Shawinigan, les représentations judiciaires se poursuivent, car le collège et le ministère ont demandé d'être entendus en Cour suprême.

Nous tenons à souligner le travail important qui a été fait dans ces dossiers autant par les membres des syndicats locaux que par les différents témoins, procureurs et assesseurs. Nous les remercions pour leur persévérance et leur dévouement.

### RECOURS DANS LE DOSSIER SUR LA COMMISSION DES ÉTUDES ET LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE AU CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON

À l'instar de plusieurs syndicats, le Syndicat des professeures et professeurs du Cégep Lévis-Lauzon a négocié avec son administration en 1994 un arrangement local prévoyant le passage de la Commission pédagogique à la Commission des études. Pendant près de vingt ans, les parties se sont gouvernées en respectant cet arrangement devenu, avec la négociation de la convention 2005-2010, une entente locale au sens de l'article 59 de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. En 2013, le conseil d'administration de l'établissement collégial a décidé unilatéralement de modifier cette entente. Avant ces modifications unilatérales, l'entente prévoyait que la prérogative d'organiser l'élection des enseignantes et des enseignants devant siéger à la Commission des études appartenait au Syndicat des professeurs. Le Collège voulait notamment par l'une de ses modifications s'occuper désormais de ce processus électoral. Le Syndicat a contesté cette décision du Collège par le dépôt d'une plainte en vertu de l'article 12 du Code du travail. En septembre 2014, la Commission des relations du travail a accueilli la plainte du Syndicat (2014 QCCRT 0504). Parallèlement à ce recours, le Syndicat a déposé un grief pour contester la modification unilatérale de l'entente locale portant sur la Commission des études. En janvier 2015, l'arbitre Me Jean-Marie Lavoie a accueilli le grief du Syndicat et a ordonné au Collège de respecter l'entente et de négocier avec le Syndicat s'il désirait apporter des changements à cette entente. (SAET 8865). Cette sentence arbitrale a été portée par le Collège en révision judiciaire. Nous sommes donc en attente d'une décision de la Cour Supérieure.

### PUBLICATIONS

Au cours du mandat, nous avons publié quatre numéros de *Carnet collégial*, dont un numéro spécial portant sur Soins infirmiers. Six *Bloc-Notes* sont parus et ont traité de la relativité salariale et de la reconnaissance des diplômes de maîtrise et de doctorat, de l'Opération Déplacement 21, du maintien du DEC en Soins infirmiers, ainsi que de la majoration des échelles de salaires. France Désaulniers, conseillère aux communications à la fédération était responsable de ses publications.



De plus, le début de la négociation, l'arrivée en place du comité de négociation, la mise sur pied du Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP), et l'ajout d'un conseiller syndical à l'information, Renaud Poirier St-Pierre, et d'une conseillère syndicale à la mobilisation, Francesca Waltzing, qui se consacrent à la négociation, ont mené à la publication de trois numéros de *l'Info-Négo* de table sectorielle et de deux publications de bulletins *Info-Négo* de table centrale.

### 13. Bilan des activités des comités de la convention collective

#### COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TÂCHE (CCT)

Le comité consultatif sur la tâche (CCT) est un comité prévu par la convention collective (clause 8-5.13). Il est composé de représentantes et de représentants de la FNEEQ, de la FEC, de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

#### Composition

Yves Sabourin a agi comme représentant de la FNEEQ au sein de ce comité jusqu'en mai 2014. Il y était accompagné de Nicole Lefebvre en 2012-2013 et de Véronique Lépine en 2013-2014. Daniel Légaré est, depuis cette date, le représentant de la fédération. Il est accompagné d'Isabelle Bouchard.

#### Mandat

Ce comité consultatif auprès du Ministère a pour mandat de :

- a) donner un avis sur la détermination des ressources accordées à chacun des collèges en vertu de la clause 8-5.02;
- b) transmettre aux parties nationales, chaque année, un rapport portant sur les vérifications prévues au dernier paragraphe de l'Annexe I - 9;
- c) donner un avis sur les questions de formation sur mesure et des cours d'été;
- d) *Annexe I - 11* :
  - au plus tard le 31 mars d'une année d'enseignement, répartir entre les Collèges ou Campus les ressources allouées au volet 1 en vertu de l'Annexe I - 11 pour l'année d'enseignement suivante;
  - au plus tard le 31 mars 2012 et, par la suite, au 15 mars de chaque année d'enseignement, faire des recommandations quant à la modification du coefficient du PES, la valeur du PES, la valeur du NES et toute autre recommandation afin d'intervenir de manière significative sur l'encadrement de ses étudiantes et de ses étudiants par une enseignante ou un enseignant dont les valeurs du PES sont les plus élevées;
  - assurer le suivi de ces ressources pour chacune des années d'enseignement;
  - examiner les problèmes soumis par les parties nationales et faire des recommandations;
  - répartir les ressources non dédiées pour chacune des années d'enseignement;

- les parties confient au Comité consultatif sur la tâche (CCT) le mandat d'analyser le problème des nombreuses préparations pour les disciplines 550 et 551 et faire des recommandations.

e) *Soins infirmiers :*

- proposer un ou des modèles de calcul de CI adapté aux réalités de l'enseignement en soins infirmiers, en particulier de l'enseignement clinique;
- analyser la problématique des stages en soins infirmiers, notamment les journées d'orientation;
- faire, au plus tard dix-huit mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.

f) *Techniques lourdes de la santé :*

- examiner les caractéristiques propres à l'enseignement clinique dans les techniques lourdes de la santé (radiodiagnostic, radio-oncologie, soins préhospitaliers d'urgence, médecine nucléaire, électro-physiologie médicale, etc.) et, le cas échéant, faire état des difficultés observées liées à la supervision des stages et de leurs impacts sur la charge d'enseignement des enseignantes et enseignants;
- faire, au plus tard dix-huit mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.

g) *École des pêches et de l'aquaculture du Québec :*

- analyser les conditions de travail des enseignantes et des enseignants de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec qui travaillent sur le bateau-école.

De plus, à la demande des parties nationales, ce comité effectue des études techniques sur la tâche et les paramètres y étant afférents. À cette fin, les parties nationales déterminent, pour chacune des années, les sujets devant faire l'objet d'études techniques et les modalités selon lesquelles ces études seront faites.

Ce comité transmet ses avis et le résultat de ses travaux aux parties nationales.

### **Travaux du comité**

Rappelons brièvement les travaux du comité relativement aux quatre derniers mandats, qui ont été ajoutés lors de la dernière négociation.

#### ***Répartition des ressources de l'Annexe I-11***

Le CCT a continué à utiliser le mode de calcul, qui tient compte des différents paramètres de la CI (nombre d'heures de préparation, de prestation, nombre de périodes-étudiants/semaine (PES)) pour répartir les ressources entre les collèges et les campus pour les nombreuses préparations, comme cela s'est fait en 2011 et 2012. À compter de l'année 2013, 2 ETC se sont ajoutés aux 92 ETC prévus par la convention collective. Cet ajout provient des 53 ETC non dédiés prévus dans l'Annexe I-11.

La FNEEQ a réussi à convaincre la FEC et la partie patronale d'utiliser le mode de calcul, légèrement modifié, pour la répartition des ressources prévues pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants pour les enseignantes et les enseignants aux prises avec un grand nombre de PES. Cela a également permis au CCT de recommander une modification au calcul de la CI afin de tenir compte du grand nombre de PES dans le but d'éviter des excès.

Un important travail concernant les nombreuses préparations en Musique a mené à une entente sur un nouveau calcul de la CI pour les leçons individualisées ainsi que pour les laboratoires d'instrument. Cela s'est aussi accompagné d'un envoi de ressources, à même celles prévues pour les nombreuses préparations, afin de permettre la mise en application de cette nouvelle CI.

Les ressources non dédiées (53 ETC) ont été réparties pour Soins infirmiers (51 ETC) et pour les nombreuses préparations, celles-ci bénéficiant de 94 ETC plutôt que de 92 ETC comme cela était initialement prévu. La FNEEQ souhaitait une répartition différente afin d'allouer des ressources pour les étudiants ayant des besoins particuliers (EBP), mais elle a été la seule à défendre cette position au CCT.

Par ailleurs, en 2015, la partie patronale a refusé de faire les travaux de répartition des ressources prévues dans la convention collective. Elle a évoqué deux raisons pour cela : d'abord qu'il n'y avait pas d'ajout de ressources dans les collèges et, ensuite, qu'elle concentrait ses propres ressources à la négociation en cours.

### ***Soins infirmiers***

Les travaux concernant l'enseignement clinique en Soins infirmiers ont abouti à une entente pour bonifier la CI pour cet aspect de la charge de travail. Cela s'est accompagné d'un ajout de ressources de 51 ETC pour les collèges et campus offrant ce programme. Le mode de calcul a de nouveau été appliqué afin de répartir ces ressources.

### ***Techniques lourdes de la santé***

La partie patronale a refusé de parler de ce sujet.

### ***École des pêches et de l'aquaculture (ÉPAQ)***

Le nombre d'inscriptions aux cours ayant dramatiquement chuté à l'ÉPAQ, plusieurs de ses programmes ont été interrompus. L'avenir de l'ÉPAQ a également été remis en question, ce qui fait que le CCT n'a pas discuté de ce dossier.

### ***Soutien technique et formation***

Le représentant de la FNEEQ au comité a fourni un soutien à plusieurs syndicats dans les différents dossiers concernant la tâche et la gestion locale des ressources. De plus, deux sessions de formation de deux jours ont été offertes chaque année, l'une portant sur les allocations et le financement des cégeps ainsi que sur le rapport financier annuel, l'autre portant sur le projet de répartition des ressources entre les disciplines et la tâche d'enseignement. La première formation a été donnée par Yves Sabourin et Nicole Lefebvre les deux premières fois, puis par Daniel Légaré à l'automne 2014. La seconde formation on a été donnée par Yves Sabourin et Valérie Paquet,

conseillère syndicale, les deux premières fois, puis par Daniel Légaré et Guy Beaulieu à l'hiver 2015. L'objectif était de permettre aux syndicats d'acquérir une meilleure connaissance du mode de financement, de calculer les ressources enseignantes et d'en faire le suivi, et d'utiliser le rapport financier annuel du cégep comme outil de suivi et d'action. Le représentant au CCT assure aussi un soutien technique dans certains dossiers d'arbitrage.

Le représentant au CCT a également participé aux réunions du comité conjoint, appelé module cégep depuis cette année, et participé de manière systématique aux travaux du comité de stratégie. Cette participation n'est pas statutaire, mais s'est révélée très utile lors de la dernière négociation et la direction politique du regroupement a considéré utile de poursuivre cette pratique.

## **COMITÉ NATIONAL DE RENCONTRE (CNR)**

### **Composition du CNR**

Ce comité est prévu à la clause 2-2.05 de la convention collective. Isabelle Bouchard (Cégep de Jonquière) y est notre principale représentante, Nicole Lefebvre (Collège de Maisonneuve) a occupé cette fonction jusqu'en février 2014. Selon les mandats, elles ont été accompagnées par Daniel Mary (Cégep de Saint-Félicien), Yves Sabourin (Cégep Édouard-Montpetit) et Micheline Thibodeau (Cégep de Saint-Hyacinthe). Les autres membres du comité sont désignés par la Fédération des cégeps et par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

### **Composition du CNR-scolarité**

Ce comité est prévu aux clauses 2-2.05 b) et 6-3.12 de la convention collective. Véronique Lépine (Cégep Régional de Lanaudière à Terrebonne) y est notre représentante depuis 2013 en remplacement de Claude Racine (Cégep de l'Outaouais) qui a pris sa retraite. Jean-Thomas Courchesne (Cégep de Sherbrooke) a occupé cette fonction en 2014-2015 pendant le congé parental de Véronique Lépine. Ils sont accompagnés par Sébastien Brousseau (Cégep de St-Jean-sur-le-Richelieu).

### **Mandats**

Ce comité a pour mandat :

- a) d'examiner les effets de la transformation du réseau sur l'emploi;
- b) Scolarité et diplôme de maîtrise :
  - de traiter les plaintes relatives à l'évaluation de la scolarité et à la reconnaissance du diplôme de maîtrise aux fins de la rémunération qui lui sont confiées en vertu de l'article 6-3.00;
- c) Programmes à faible effectif :
  - de discuter de la problématique des programmes à faible effectif (petites cohortes), en particulier pour les collègues à l'extérieur des grands centres, afin d'étudier la situation et d'échanger leur point de vue respectif en :

- analysant la situation qui a cours dans les collèges qui éprouvent des difficultés de recrutement dans certains programmes;
  - documentant chacune des dimensions touchées par la problématique des petites cohortes, notamment celle du financement, celle de la gestion de l'offre de programme et celle du développement de nouveaux programmes;
  - mesurant l'impact des petites cohortes sur l'organisation du travail;
  - inventoriant les hypothèses qui pourraient déboucher sur des solutions durables et permanentes;
  - informant régulièrement les parties nationales de l'état de l'avancement de ses travaux et transmettant toute l'information jugée pertinente.
- d) Mode de financement :
- d'examiner le mode de financement prévu à la clause 8-5.01 notamment les ressources variables du volet 1;
  - de faire un rapport de leurs travaux, à la ou au Ministre, au plus tard vingt-quatre (24) mois après la signature de la convention collective.
- e) Relativement à l'application de la clause 3-1.25, à la demande de l'une ou l'autre des parties nationales, d'examiner les situations problématiques dans certains collèges et, le cas échéant, de faire les recommandations appropriées aux parties nationales.
- f) Population étudiante ayant des besoins particuliers :
- d'analyser la problématique de la population étudiante ayant des besoins particuliers (étudiantes et étudiants en trouble envahissant du développement, trouble de comportement, troubles d'apprentissage (TA), troubles mentaux (TM), troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), étudiantes et étudiants handicapés notamment d'ordre visuel ou auditif) et de son impact sur la charge d'enseignement;
  - de faire, au plus tard douze (12) mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.
- h) Reconnaissance des équivalences de cours (REC) :
- d'analyser les pratiques actuelles au regard de la reconnaissance des équivalences de cours (REC) afin de déterminer la nature de l'intervention du personnel enseignant;
  - de faire, au plus tard dix-huit (18) mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.
- i) Formation continue :
- d'analyser la pratique actuelle des enseignantes et des enseignants de la formation continue visés par la clause 1-2.12 en tenant compte des caractéristiques particulières de ce secteur sur les plans organisationnel, structurel et pédagogique et des conditions de travail en découlant;
  - de faire état, au plus tard le 15 juin 2011, de l'avancement des travaux et produire, au plus tard le 15 avril 2013, un rapport aux parties nationales.
- j) Formation continue-reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) :

- d'analyser les pratiques actuelles au regard de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) afin de déterminer la nature de l'intervention du personnel enseignant;
  - de faire, au plus tard dix-huit(18) mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.
- k) de réviser l'écriture de l'article 5-4.00 - Modalités de la sécurité d'emploi et, le cas échéant, de réécrire certains textes pour en faciliter la compréhension.

### ***Plaintes relatives à l'évaluation de la scolarité et à la non-reconnaissance de la maîtrise***

Le comité se réunit habituellement quelques fois par session, ce qui inclut des rencontres préparatoires de travail de format plus restreint pour traiter les plaintes reçues. Plusieurs rencontres ont eu lieu en début de mandat, et les décisions ont presque toutes été favorables aux enseignantes et aux enseignants, mais le rythme des rencontres a diminué au cours de la dernière année puisque les ressources patronales sont maintenant occupées par la négociation.

Il faut noter que les syndicats ont depuis peu accès au système ICARE, ce qui leur permet de consulter, lorsque connues, les règles appliquées à l'attestation de scolarité de leurs membres. Une formation sur l'utilisation du système ICARE a d'ailleurs eu lieu le 6 mars 2014.

### ***Comité de révision et de conseil sur la scolarité***

Ce comité prévu à la convention collective, qui tranche les litiges qui ne peuvent être réglés au Comité national de rencontre, ne s'est toujours pas rencontré. Une présidente y a été nommée en 2014 pour la première fois depuis de nombreuses années, mais la partie patronale, elle, n'a toujours pas nommé de représentant. Sept cas y sont présentement référés, les plus anciens remontant en 2001. Nous avons bon espoir que ce comité pourra siéger d'ici la production du prochain bilan.

### ***Mode de financement***

Dans ce dossier, nous avons réussi à convaincre la partie patronale que c'était les représentantes et les représentants du comité consultatif sur la tâche qui étaient les mieux à même de faire les travaux, même si, formellement, le mandat relève du comité national de rencontre. La FEC-CSQ a été invitée à se joindre à nos travaux ce qu'elle a accepté de faire. Malgré cela, nous sommes obligés de constater que la collecte d'information ainsi que les préparatifs nous ont pris beaucoup plus de temps que prévu, ce qui a fait en sorte que le comité ne s'est pas rencontré pour traiter de cette question. Il faut ajouter que la partie patronale nous a signifié dès l'automne 2013 qu'à partir de janvier, elle ne serait plus en mesure de faire ces travaux puisqu'elle serait en mode préparatoire pour la prochaine ronde de négociation.

### ***Population étudiante ayant des besoins particuliers***

Le mandat convenu dans la convention collective prévoyait d'analyser la problématique de la population étudiante ayant des besoins particuliers et de son impact sur la charge d'enseignement et de faire, au plus tard douze mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective. Cette population inclut : les étudiantes et les étudiants ayant un trouble envahissant du développement, un trouble du comportement, des troubles d'apprentissage (TA), des troubles mentaux (TM), des troubles du déficit de l'attention avec ou

sans hyperactivité (TDA/H), ainsi que les étudiantes et les étudiants handicapés notamment d'ordre visuel ou auditif.

Les travaux ont débuté par la production d'un tableau explicatif des différents troubles suivi pour chacun des actions à poser de la part des services adaptés et des enseignants. À cela s'ajoute la création conjointe d'un sondage destiné aux enseignants pour évaluer notamment l'impact de l'intégration de ces étudiants sur la tâche enseignante. Finalement, une co-analyse des résultats des nombreux répondants a été faite. Pour cette partie, les représentants de la FEC-CSQ se sont joints à ceux de notre fédération, à la demande de la partie patronale. Le rapport illustre entre autres que, dans 40% des groupes composés d'au moins un étudiant en situation de handicap, l'enseignant titulaire du groupe estime que cela a un impact d'important à très important sur sa prestation et sur son encadrement. Le rapport final n'a pas permis de recommander conjointement l'injection d'ETC pour pallier cette situation. Il a été déposé en avril 2013.

### ***Reconnaissance des équivalences de cours (REC)***

La partie patronale a refusé de parler de ce sujet.

### ***Formation continue***

C'est au sortir de la négociation de la ronde précédente que le CNR a reçu le mandat d'analyser la pratique actuelle des enseignantes et des enseignants de la formation continue visés par la clause 1-2.12 en tenant compte des caractéristiques particulières de ce secteur sur les plans organisationnel, structurel et pédagogique et des conditions de travail en découlant, et de faire état, au plus tard le 15 juin 2011, de l'avancement des travaux pour produire, au plus tard le 15 avril 2013, un rapport aux parties nationales. Au départ, le comité a convenu de réaliser un portrait de la profession enseignante à la formation continue afin de pouvoir effectuer l'analyse de la pratique actuelle.

Nous nous sommes aussi entendus sur une méthodologie de travail qui devait inclure une recension dans la documentation d'éléments descriptifs de l'enseignement à la formation continue, et nous nous sommes entendus pour ensuite décider des outils nécessaires pour compléter le portrait. Ce plan de match est en partie réalisé dans la mesure où la partie patronale a décidé de réduire le temps consacré aux travaux et de les retarder, ce qui nous a forcés à réajuster la méthodologie en cours de mandat. Ainsi, l'idée de réaliser un portrait a été abandonnée et l'analyse de la pratique a été effectuée à l'aide de deux enquêtes. D'abord par un questionnaire destiné aux administrations des collèges, puis par cinq rencontres de groupes de discussion d'enseignantes et d'enseignants chargés de cours membres de nombreux syndicats de la FNEEQ. Ces cinq groupes de discussion ont notamment permis de constater que la pratique enseignante à la formation continue est très semblable à celle de l'enseignement régulier. De plus, ces travaux nous ont fait réaliser que presque la moitié des enseignants qui œuvrent à la formation continue enseignent aussi au régulier. Pour la partie patronale, il y avait véritablement urgence de terminer les travaux pour décembre 2013. Finalement, le rapport final a été rendu public le 24 février 2014 et envoyé dans tous les syndicats.

### ***Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)***

Le mandat prévu par la convention collective était d'analyser les pratiques actuelles au regard de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) afin de déterminer la nature de l'intervention du personnel enseignant et de faire, au plus tard dix-huit (18) mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.

Il a été décidé que les travaux portant sur la formation continue incluraient ceux sur la RAC. Toutefois, nous n'avons pas réussi à convaincre la partie patronale de tenir des rencontres de groupes de discussion spécifiquement sur ce sujet. Nous n'avons donc eu pour seule source d'information qu'une section du questionnaire sur la formation continue destiné aux administrations des collèges. On ne s'étonnera donc pas que sur ce sujet le rapport final sur la formation continue mentionné plus haut met en évidence certains désaccords quant au rôle légitime des enseignants dans le processus.

### ***Révision de l'écriture de l'article 5-4.00***

La partie patronale nous a signifié dès l'automne 2013 qu'à partir de janvier elle ne serait pas en mesure de faire ces travaux puisqu'elle serait en mode préparatoire pour la prochaine ronde de négociation.

### **COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ (CCNAÉ)**

#### **Composition**

Isabelle Bouchard (Cégep de Jonquière) est déléguée à ce comité depuis l'automne 2013. Elle a succédé à Nicole Lefebvre (Collège de Maisonneuve). Pour la partie patronale (ministère et fédération des cégeps), les représentantes sont mesdames Marie-Claude Boudreault et Martine Lemire.

#### **Mandats**

Le CCNAE a pour mandat de faire des recommandations utiles à la suite d'une consultation sur les impacts de l'implantation des programmes d'accès à l'égalité en emploi.

#### **Travaux**

Les principaux travaux qui ont marqué ce mandat ont consisté à effectuer le suivi des rapports des déclarations des collèges quant à l'atteinte ou non des cibles de représentation des cinq groupes ciblés par la loi sur l'accès à l'égalité en emploi.

### **COMITÉ PARITAIRE DE PLACEMENT (CPP)**

#### **Composition**

Le Comité paritaire de placement (CPP) est un comité prévu par la convention collective (clause 5-4.12) qui est formé de représentantes ou de représentants de la FNEEQ, de la FEC, du ministère

de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et de la Fédération des cégeps.

Ce comité est composé pour la FNEEQ de Valérie Paquet, conseillère syndicale, de Daniel Légaré (Cégep de Lévis Lauzon) et de Jean-Thomas Courchesne (Cégep de Sherbrooke) qui ont remplacé Nicole Lefebvre (Collège de Maisonneuve) en 2015. Les autres membres du comité sont désignés par la FEC-CSQ, la Fédération des cégeps et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

### Mandats

Tel que le stipule l'article 5.4-12 f), les mandats du comité paritaire de placement sont :

1. de surveiller les intérêts des parties en matière de placement de personnel;
2. de conseiller le Bureau de placement dans l'exécution de son mandat;
3. d'effectuer les opérations qui lui sont confiées en vertu de l'alinéa e) de la clause 5-4.11 (soit s'assurer que le Bureau de placement transmette au comité paritaire de placement le résultat des vérifications de l'ancienneté et des corrections effectuées de même que les résultats concernant l'établissement des spécialités à l'intérieur d'une discipline. Le comité paritaire de placement examine ces résultats et se prononce sur ceux-ci);
4. d'effectuer les opérations qui lui sont confiées en vertu des clauses 5-4.21 (Recyclage vers un poste réservé) et 5-4.22 (Recyclage vers un poste réservé dans un autre collège).

De plus, le comité a la responsabilité d'octroyer les ressources associées :

▪ **aux projets de recyclage sur poste réservé (alinéas I-J-K-L de la clause 5-4.21)**

- I) Le Comité paritaire de placement attribue en priorité le recyclage à l'enseignante ou à l'enseignant visé par l'alinéa L de la clause 5-4.07. Il procède à l'attribution des recyclages selon l'ordre suivant :
  1. les demandes de recyclage d'une durée d'une (1) session ou d'une (1) année;
  2. les demandes de recyclage d'une durée de trois (3) sessions ou de deux (2) ans;
  3. les demandes de recyclage d'une durée de cinq (5) sessions ou de trois (3) ans;
  4. les demandes de recyclage d'une durée de sept (7) sessions ou de quatre (4) ans.
- J) Lorsque le comité paritaire de placement doit choisir entre les projets de recyclage visés aux sous-alinéas 1, 2 ou 3 de l'alinéa I), il procède à l'attribution des recyclages selon l'ordre suivant :
  1. le projet impliquant une enseignante ou un enseignant mis en disponibilité en raison d'une fermeture autre que celle visée à l'alinéa L) de la clause 5-4.07, d'une suspension ou d'un changement de programme dans son Collège;
  2. le projet impliquant une enseignante ou un enseignant mis en disponibilité depuis deux (2) ans ou plus;
  3. le projet de l'enseignante ou de l'enseignant provenant d'une discipline où le nombre d'enseignantes et d'enseignants mis en disponibilité est élevé.

- K) Le Comité paritaire de placement établit annuellement les règles administratives concernant le recyclage.
- L) Dans les cas d'une suspension temporaire du recyclage selon l'alinéa F) ou d'interruption du recyclage selon l'alinéa G), le Collège informe le comité paritaire de placement, des modifications intervenues dans les projets de recyclage de l'année en cours, en même temps qu'il transmet les projets de recyclage pour l'année suivante.
- **aux projets de recyclage sur poste réservé dans un autre collège (alinéas C-D-N de la clause 5-4.22)**
  - **aux projets de recyclage liés à la révision d'un programme technique (alinéa H de la clause 5-4.23)**

Le comité paritaire de placement procède à l'attribution des recyclages selon l'ordre suivant :

1. les demandes d'une durée de moins d'une session;
  2. les demandes d'une durée d'une session;
  3. les demandes d'une durée d'une année.
- **et aux projets de formation en vue d'obtenir un diplôme de maîtrise (clause 7-6.03)**

Le Comité paritaire de placement analyse les projets de formation et, selon les fonds disponibles à l'alinéa C) de la clause 5-4.21, il accepte prioritairement les projets de formation des enseignantes et des enseignants ayant atteint 19 ans de scolarité et qui seront à l'échelon 17 en 2005-2006.

- C) Pour une année donnée, le nombre total d'enseignantes et d'enseignants en recyclage en vertu de la présente clause est alloué par le Ministère.
- D) L'enseignante ou l'enseignant qui souhaite obtenir, sur une base volontaire, un poste réservé dans un autre collège doit remettre à son collège, par écrit, un projet de recyclage qui comprend les objectifs poursuivis tant pour l'ensemble du projet que pour chacune des années, en plus d'indiquer clairement la durée du projet. Par la suite, au plus tard le 15 mai, le Collège transmet au Comité paritaire de placement le projet de recyclage de l'enseignante ou l'enseignant qui s'engage à faire un choix de postes selon les modalités prévues à l'alinéa D) de la clause 5-4.07.
- N) Les critères retenus pour l'attribution des recyclages sont les mêmes que ceux prévus aux paragraphes I) et J) de la clause 5-4.21.

### **Autres travaux**

#### ***Vérification de l'ancienneté et opération de remplacement***

Le comité se réunit chaque année afin de vérifier l'ancienneté des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité (MED) et de faire les corrections nécessaires pour que les droits de chacun soient respectés.

Il faut noter que le comité a préparé et mis en ligne un formulaire-chiffrier permettant de compléter la transition vers un traitement et une transmission des dossiers entièrement par voie électronique.

Le nouveau formulaire-chiffrier a eu un effet positif sur la vérification et le calcul de l'ancienneté des personnes mises en disponibilité et a, entre autres, contribué à faciliter l'échange de renseignements entre les collèges et le comité, permettant ainsi de raccourcir la durée des différentes étapes de cette opération.

On a vu ces dernières années le nombre d'enseignantes et d'enseignants mis en disponibilité (MED) diminuer de façon importante. Entre 2005 et juin 2011, ce nombre a chuté de 80 %, passant de 481 à 95 enseignantes ou enseignants mis en disponibilité. Depuis, avec une légère remontée de ce nombre à 114 en juin 2012, il y a eu 87 enseignantes et enseignants mis en disponibilité en juin 2014.

### *Projets de recyclage*

Le comité se réunit aussi chaque année afin d'octroyer des ressources aux projets de recyclage vers un poste réservé, aux projets de recyclage liés à un perfectionnement technique et aux projets de formation en vue d'obtenir un diplôme de maîtrise en utilisant, dans ce dernier cas, le résiduel des ressources allouées annuellement à la FNEEQ au programme de recyclage vers un poste réservé.

Pour cette partie du mandat, seules les représentantes de la FNEEQ et de la partie patronale sont présentes, la convention collective de la FEC ne comportant pas cette disposition.

Au cours des trois dernières années, 24 enseignantes et enseignants se sont partagé 4,67 ETC pour des projets de recyclage liés à un perfectionnement technique. De plus, 115 enseignantes et enseignants ont profité de 73,81 ETC prévus à la clause 5-4.21, 5 personnes pour des recyclages vers poste réservé et 112 pour compléter un diplôme de maîtrise.

Finalement, en ce qui a trait aux mesures d'employabilité et de cessation d'emploi qui visent à réduire les coûts associés aux mises en disponibilité, le Ministère transige directement avec les collèges, les syndicats locaux et les enseignantes et les enseignants. Le comité paritaire de placement, contrairement à ce que nous avons cru au moment de l'introduction dans la convention de ces dispositions, ne reçoit pas d'information sur ces ententes.

## PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN MANDAT

### CONSOLIDATION DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Le regroupement cégep compte poursuivre le travail important qu'il fait de penser le réseau collégial et de consolider sa place en enseignement supérieur. De plus, il continuera à travailler notamment au maintien des programmes exclusifs pour éviter une concurrence qui fragiliserait le réseau, comme on l'a vécu avec la perte de l'exclusivité du programme Art et technologie des médias (ATM)) qui était accordée au cégep de Jonquière, au profit d'une institution privée de Montréal.

### CÉGEPS EN RÉGION

Ce travail de consolidation est aussi, et de façon prioritaire, celui d'assurer la présence des cégeps en région et leur déploiement sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte des besoins spécifiques qu'ils peuvent avoir. Les travaux dans ce sens doivent favoriser l'expression des besoins identifiés par les syndicats de ces cégeps.

### AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

C'est, d'une part, par nos demandes sectorielles de négociation, et, d'autre part, par le biais des travaux des comités de convention que le regroupement cégep compte défendre avec force l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de notre profession. Cette lutte prend différentes formes puisque les attaques sont de tous ordres. D'abord, elles se manifestent sous la forme de l'assurance qualité qui sape nos prérogatives enseignantes, celles des départements et celles des comités de programme. C'est pourquoi nous continuerons à militer pour l'abolition de la CEEC au profit de la mise sur pied de coordinations nationales de programme et de discipline.

Les attaques contre notre autonomie professionnelle prennent également la forme d'agrément et d'exigences imposées par les ordres professionnels qui exercent des pressions sur les programmes d'étude. Le regroupement cégep poursuivra sa veille et sa réflexion sur ces questions.

La vision de l'autonomie professionnelle que nous défendons est aussi celle des choix pédagogiques : l'enseignement ne peut être sans cesse soumis à l'obligation de correspondre à des approches pédagogiques « à la mode » et appliquées de façon « mur à mur », comme la réforme de 1993 a tenté de le faire avec l'approche par compétence. Nous travaillerons donc à défendre l'autonomie professionnelle en favorisant différentes approches dont la richesse réside précisément dans la diversité.

L'ensemble de ces travaux sur l'autonomie professionnelle servira à établir des constats sur son état, mais aussi des solutions pour que nous puissions nous la réapproprier pleinement.

### RAPPORT DEMERS ET COMITÉ ROUILLIER

Le regroupement cégep prépare la réponse qu'il fournira au comité Rouillier lors de la consultation qu'il tiendra. Rappelons que ce comité a été mis sur pied par le ministère dans la foulée du rapport Demers et a pour mandat la mise en œuvre des 23 recommandations de ce rapport. Selon les constats qui émaneront des travaux, le regroupement pourrait avoir à dégager des positions sur





des enjeux sur lesquels la FNEEQ n'a jusqu'alors pas eu à prendre position. Le regroupement cégep poursuit également son analyse des recommandations en fonction notamment de leur incidence possible sur le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

### **NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Le nouveau mandat du regroupement cégep s'ouvre alors que la négociation de la convention collective est en cours. En la matière, le regroupement cégep travaille avec la ferme intention d'obtenir une convention négociée et satisfaisante.

### **RELATIVITÉ SALARIALE**

En parallèle de cette négociation, nous souhaitons clore les travaux sur la relativité salariale et obtenir un ajustement salarial en conséquence.

### **POPULATION ÉTUDIANTE**

Le travail du regroupement cégep qui porte sur la population étudiante comportera deux volets. D'abord, nous comptons consolider le guide sur les EESH et sur les pratiques à favoriser en la matière. Ensuite, nous remplirons le mandat que nous avons et qui porte sur l'analyse des facteurs socioéconomiques qui caractérisent les différentes populations étudiantes de niveau collégial.

### **VIE SYNDICALE**

Enfin, et dans le respect tant du regroupement cégep que des cultures syndicales locales, le regroupement compte réfléchir à des moyens de réaliser une meilleure vision du réseau et un meilleur équilibre entre ce qui appartient au regroupement et ce qui relève d'initiatives locales. Cette réflexion portera entre autres sur les politiques institutionnelles et leur caractère parfois disparate d'un établissement à l'autre, ainsi que sur les recommandations en matière d'action de mobilisation.



**PORTER**  
LE FLAMBEAU

31<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FNEEQ  
BILAN DU REGROUPEMENT PRIVÉ

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>BILAN DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>4</b>
1. Syndicalisation et conflits .....	4
2. Vote de grève à l'École Pasteur et à l'École Villa Maria (Section PNE) .....	4
<b>BILAN DES DOSSIERS.....</b>	<b>5</b>
3. Consultations et mémoires .....	5
4. Relations avec les associations patronales et avec la FPEP-CSQ .....	5
5. Carnet du regroupement privé .....	6
6. Dossiers de l'ordre collégial .....	6
7. Défense des emplois et position de la FNEEQ sur les écoles privées .....	7
8. Autres dossiers.....	8
9. Les demandes communes .....	8
LES SUJETS .....	8
10. a) La transparence financière .....	9
11. b) Les fermetures d'établissements.....	9
12. c) La sous-traitance.....	9
13. d) Le soutien auprès des EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) / EESH (étudiantes et étudiants en situation de handicap) .....	9
14. e) Libérations syndicales .....	10
15. L'état des travaux.....	10
16. Lutte contre l'homophobie.....	10
17. Congés parentaux.....	10
<b>SESSIONS DE FORMATION .....</b>	<b>11</b>
<b>PERSPECTIVES .....</b>	<b>11</b>

## INTRODUCTION

La mission du regroupement privé consiste à :

- favoriser la vie syndicale des syndicats membres du regroupement;
- susciter la discussion et la résolution de problèmes communs aux syndicats;
- s'intéresser à la négociation et à l'application des conventions collectives;
- former des groupes de travail aux fins d'étude de dossiers spéciaux;
- désigner ses représentants au bureau fédéral et aux différents comités de la fédération.

Durant le mandat 2012-2015, dix nouveaux syndicats se sont joints au regroupement et un syndicat a officiellement mis fin à ses activités. Au total, quarante-deux syndicats font maintenant partie du regroupement privé, ils représentent environ 3700 membres qui œuvrent dans les établissements privés à titre d'enseignants, de professionnels ou de personnels de soutien. Les syndicats du regroupement se caractérisent par la grande variété de leurs milieux éducatifs : ils sont implantés dans presque toutes les régions du Québec, deux d'entre eux sont issus des communautés innues, ils couvrent quatre ordres d'enseignement, du préscolaire au collégial :

- dix syndicats sont de l'ordre collégial;
- trente-et-un syndicats sont de l'ordre de l'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire;
- un syndicat couvre les quatre ordres d'enseignement; le Collège Stanislas.

Au cours des trois dernières années, les membres du regroupement se sont rencontrés à treize reprises. Nous avons l'habitude de tenir annuellement cinq réunions, mais la consultation des syndicats, menée à la fin de la première année de mandat, a débouché sur deux changements : le nombre de rencontres annuelles est désormais fixé à quatre et, parmi les trois rencontres régulières qui se déroulent durant une journée, l'une d'entre elles a lieu, si possible, à l'extérieur de Montréal pour se rapprocher des syndicats de l'Est du Québec.

Le contexte de baisse démographique et de compressions budgétaires au MELS et au MESRS a grandement fragilisé le réseau des écoles privées depuis quelques années. Les fermetures successives de trois de nos établissements ont constitué des événements tristement marquants de ce mandat. L'échec de la conversion du Collège Antoine-Girouard au réseau public a profondément ébranlé les membres du regroupement qui ont exprimé le désir de mettre à jour la position de la FNEEQ sur les établissements privés afin qu'elle reflète la réalité et qu'elle défende mieux les emplois de ses membres.

Enfin, le poste de la vice-présidence au regroupement privé a été créé lors du congrès de la fédération en 2012. Caroline Quesnel l'a occupé au cours des trois dernières années et Alexandre Coudé a agi à titre de délégué à la coordination.

## BILAN DES ACTIVITÉS

### 1. Syndicalisation et conflits

Voici la liste des dix nouveaux syndicats qui se sont joints au regroupement :

- Le syndicat des enseignantes et enseignants de la Communauté innue de Pessamit;
- Le syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Laurier, situé à Laval;
- Le syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Jean-de-la-Mennais, situé à La Prairie;
- Le syndicat des enseignantes et enseignants du Conservatoire Lassalle, situé à Montréal;
- Le syndicat des professeurs du Collège Marianopolis / Marianopolis College teacher's Union, situé à Montréal;
- Le syndicat des travailleuses et travailleurs de l'École de joaillerie de Montréal;
- Le syndicat des travailleuses et travailleurs du Collège Nouvelles Frontières, situé à Gatineau;
- Le syndicat des travailleuses et travailleurs de Mashteuiatsh, situé au Lac-Saint-Jean;
- Le syndicat des enseignantes et des enseignants du Centre de musique et de danse de Val d'Or-CSN;
- Les professionnels non-enseignants de l'École Villa Maria qui se sont joints au syndicat des enseignantes et enseignants de l'École Villa Maria, situé à Montréal.

À l'intérieur de ce même mandat, trois écoles privées ont fermé leurs portes. Il s'agit de l'École primaire des Arbrisseaux, située à Compton, du Collège Antoine-Girouard, situé à St-Hyacinthe et de Queen of Angels Academy, située à Dorval.

### 2. Vote de grève à l'École Pasteur et à l'École Villa Maria (Section PNE)

Six mois après le début de leur négociation, les enseignants de l'école Pasteur ont voté pour trois jours de grève en juin 2013, à exercer au moment jugé opportun. Cette action a eu un effet déterminant sur la négociation, car l'employeur a décidé par la suite de conclure une entente. C'est à la fin de l'année scolaire 2012-2013 que les enseignants ont pu célébrer la signature de leur convention collective.

Du côté de l'École Villa Maria, le personnel non enseignant (PNE) a voté, en décembre 2014 et en février 2015, une banque de 24 heures de grève. Après 31 séances de négociation, le 30 janvier 2015, le syndicat a exercé son droit de grève pour sensibiliser les parents et la communauté à la situation. Deux mois plus tard, le 30 mars, le personnel non enseignant a accepté à l'unanimité l'entente de principe intervenue avec la direction du collège après 19 mois de négociation.

## BILAN DES DOSSIERS

### 3. Consultations et mémoires

Le Conseil supérieur de l'éducation a invité la FNEEQ à participer à une consultation sur « La Réforme du curriculum et des programmes d'études, quinze ans après les États généraux sur l'éducation ». Pour alimenter notre réflexion, nous avons sollicité la collaboration d'enseignantes et d'enseignants des collèges privés. Pour en résumer les grandes lignes, mentionnons d'abord que les fondements de la réforme suscitent encore l'adhésion du milieu et sont encore aujourd'hui valables et pertinents. Encore faudrait-il que ces orientations soient adaptées au monde de l'éducation actuel, par exemple en tenant compte du défi d'intégration des élèves à besoins particuliers (EHDAA). Par ailleurs, la FNEEQ a souligné de nombreux problèmes liés au curriculum et aux programmes. La grille-matière a fait l'objet de critiques, notamment en lien avec le parcours en mathématiques (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sec.), en histoire (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sec.) et en sciences (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sec.). Nous avons insisté sur les lacunes de la mise en œuvre de la réforme et de plus, nous croyons que la politique d'évaluation des apprentissages et son application devraient être révisées. En conclusion, la FNEEQ réclame au gouvernement la mise en place des modalités nécessaires à une réflexion critique et complète sur la réforme.

Au cours du mandat, une autre consultation a porté sur les cours d'histoire du secondaire et du collégial. Les deux ministères ont entrepris des démarches parallèles pour mettre en œuvre cette réforme. Au secondaire, la FNEEQ a participé, avec l'aide des syndicats du regroupement privé, à la consultation du MELS qui a abouti au rapport « Le sens de l'histoire », rédigé par Jacques Beauchemin et Nadia Fahmy-Eid. Les modifications suggérées par les deux experts au programme de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire (chronologie étalée sur les deux ans, introduction d'une trame nationale, socle de connaissances communes, renforcement de la formation des maîtres) ont été bien accueillies par les enseignants du regroupement. Malgré une période d'incertitude liée à l'arrivée du gouvernement libéral, le nouveau cours d'histoire au secondaire sera graduellement implanté de manière expérimentale en 3<sup>e</sup> secondaire puis en 4<sup>e</sup> secondaire dès les deux prochaines rentrées scolaires.

Quant à l'ordre collégial, la fédération a pris position, tant dans le regroupement privé que dans le regroupement cégep, pour un moratoire de l'introduction d'un nouveau cours d'histoire en formation générale commune. Trois éléments justifient ce moratoire : le besoin d'une évaluation des effets de la réforme du programme d'histoire du Québec et du Canada au secondaire, la nécessité d'une consultation élargie sur les composantes de la formation générale commune, obligatoire et complémentaire de même qu'une analyse d'impacts sur l'emploi. En fin de compte, le gouvernement libéral n'a pas donné de suite à ce projet.

### 4. Relations avec les associations patronales et avec la FPEP-CSQ

La coordination du regroupement privé a maintenu ses rencontres annuelles avec les directions générales de la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP), qui regroupe des collèges francophones subventionnés de l'ordre primaire et secondaire, ainsi que de l'Association des collèges privés du Québec (AC PQ), qui regroupe ceux de l'ordre collégial. Du côté de la FEEP, la précarité financière des collèges privés et les fermetures d'établissements constituent un objet central de préoccupations communes. Les échanges ont porté notamment sur l'échec de



l'intégration d'Antoine-Girouard à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et sur les appuis nécessaires au redressement de la situation du Centre d'intégration scolaire. Des discussions constructives ont porté par ailleurs sur le dossier des congés parentaux. À cet égard, bien que la FNEEQ et la coordination de la FEPP partagent une interprétation juridique de cet article, il semble que les directions locales des collèges s'en éloignent sensiblement, si bien que des griefs déposés à l'École Villa Maria et au Collège Saint-Sacrement se sont rendus en arbitrage au cours de ce mandat. Dans les deux cas, les décisions ont été favorables à la partie syndicale. Les discussions à ce sujet ont été relancées avec la FEPP en avril 2015. Nous pouvons ajouter que le coordonnateur des élèves de la FEPP, Patrice Daoust, est venu rencontrer les membres au regroupement d'octobre 2014 pour présenter l'*Enquête sur les réalités vécues par les jeunes des établissements de la FEPP – Évolution entre 2001 et 2010*.

Quant à l'ACPO, les rencontres ont permis d'échanger des points de vue et des informations sur les étudiantes et les étudiants en situation de handicap (EESH), sur la relativité salariale, sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), etc. La collaboration entre la FNEEQ et l'ACPO s'est manifestée par un appui de principe de l'Association à la *Coalition pour le maintien du DEC qualifiant en soins infirmiers* formée par la FNEEQ en août 2013 ainsi que par la présence de Caroline Quesnel à un panel sur l'introduction d'un cours d'histoire dans le cadre d'une rencontre des directions d'études à l'automne 2013.

Enfin, la coordination du regroupement privé a initié un premier contact avec les représentants de la Fédération du personnel des établissements privés (FPEP-CSQ). Une rencontre s'est tenue en novembre 2014, elle a permis de partager des inquiétudes communes à l'égard du réseau des écoles privées. D'autres rencontres sont prévues et des collaborations pourraient être envisagées sur des sujets pédagogiques et syndicaux.

## 5. Carnet du regroupement privé

Le *Carnet du regroupement privé*, publication mise sur pied en 2008, a paru à quatre reprises au cours du mandat 2012-2015. Il y a été question, notamment, de la syndicalisation, des ententes conclues par les syndicats, de la réforme de l'assurance-emploi, etc. Nous continuerons, au cours des trois prochaines années, de rédiger et de distribuer cette publication destinée aux membres des syndicats du privé. Dans la foulée des conclusions du Comité ad hoc sur les communications de la FNEEQ, la coordination du regroupement privé participera activement au partage d'informations à travers l'Infolettre mensuelle de la FNEEQ. Ainsi, les syndicats seront mis au courant plus régulièrement des dossiers qui concernent non seulement le regroupement, mais toute la fédération.

## 6. Dossiers de l'ordre collégial

Comme le regroupement compte maintenant 11 établissements de l'ordre collégial, la coordination a décidé de regrouper ces syndicats à plusieurs reprises pour discuter de sujets qui les concernent plus particulièrement. Au cours du mandat, les sujets suivants ont été abordés par les membres:

- la participation de la FNEEQ au *Sommet sur l'enseignement supérieur*;
- le maintien du DEC qualifiant du programme de soins infirmiers;

- la dénonciation de l'assurance-qualité et de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC);
- le dossier de la relativité salariale;
- le grief du syndicat du Collège Jean-de-Brébeuf sur la clause de parité salariale et la progression accélérée des échelons et la décision arbitrale favorable au syndicat;
- les suites du rapport Demers sur l'offre de formation collégiale et le comité Rouillier.

À deux reprises, la solidarité du regroupement privé s'est manifestée à l'égard des luttes engagées par les syndicats du regroupement cégep : en février 2013, une proposition d'appui aux syndicats des cégeps a été votée à l'unanimité quant au non-respect des ententes signées par le gouvernement libéral en 2012 pour la reprise des cours touchés par la grève étudiante. En février 2015, les membres du regroupement renouvelaient leur appui au regroupement cégep dans le cadre de la négociation du secteur public.

## **7. Défense des emplois et position de la FNEEQ sur les écoles privées**

Durant le mandat 2012-2015, les subventions accordées aux collèges privés ont été la cible répétée, dans les médias, de critiques de la part de la FAE et de la Fédération des commissions scolaires. Ajoutons que la ministre Malavoy a évoqué à l'automne 2013, revoir le mode de subventions aux écoles privées. On peut dire que le climat entourant cette question, qui touche de près les conditions de travail des membres du regroupement, s'est nettement détérioré au cours des dernières années alors que, parallèlement, la santé financière des établissements du réseau privé n'a jamais été aussi précaire : dix écoles privées ont fermé leurs portes au Québec depuis le début de ce mandat.

Plus récemment, le regroupement privé a été frappé de plein fouet par les mesures d'austérité du gouvernement libéral : en juin 2014, dans le cadre des règles budgétaires, des compressions ont été annoncées dans les subventions accordées au réseau privé, dans les allocations supplémentaires ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures touchent particulièrement les établissements des régions qui vivent déjà des difficultés financières plus importantes qu'en milieu urbain en raison de la baisse démographique. De plus, à l'automne 2014, le ministre Bolduc a laissé planer la menace de réduire les subventions de 50%. Bien qu'il ait changé d'idée à ce sujet, le regroupement privé a été très secoué par cette annonce.

Les membres du regroupement privé ont exprimé leur inquiétude et leur insatisfaction quant à la position de la FNEEQ sur les écoles privées, car sa formulation ne tient pas compte du contexte actuel. Par conséquent, elle pourrait être mise à jour pour mieux défendre les emplois des membres. Cette position, réaffirmée au conseil fédéral de juin 2005, comporte deux volets : l'intégration des écoles privées au réseau public dans le respect des droits des personnels qui y œuvrent et le maintien des subventions à leur niveau actuel. À la lumière de l'échec récent de l'intégration du Collège Antoine-Girouard à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, les membres du privé considèrent que la position fédérale accuse un décalage par rapport à la réalité et qu'elle devrait se porter plus concrètement à la défense des emplois dans les collèges privés. Par conséquent, le regroupement privé a constitué un comité de réflexion pour proposer des idées de renouvellement de la position de la FNEEQ sur le privé.

Les suggestions du comité, soumises d'abord aux membres du regroupement privé, ont ensuite été partagées avec l'équipe de la FNEEQ. Par la suite, la coordination du regroupement a fait une présentation sur la défense des emplois du privé en mars 2015 pour les représentants des regroupements cégep et université. Finalement, cette démarche, initiée par les syndicats du privé et appuyée par le comité exécutif de la FNEEQ, aboutit à une résolution soumise au congrès. C'est un véritable appel à la solidarité que lance le regroupement privé à toutes les instances de la fédération.

## 8. Autres dossiers

Lors des rencontres du regroupement privé, des discussions ont porté sur un certain nombre de dossiers davantage liés à la réalité locale des syndicats. Par exemple, en 2012 et 2013, on a vu poindre une vague de politiques institutionnelles sur les réseaux sociaux dans les établissements privés. Plusieurs directions cherchaient, de cette manière, à imposer un contrôle (de manière parfois excessive) sur les interventions des enseignants dans ces réseaux de communication. Une présentation a été faite aux membres pour mieux comprendre les aspects légaux de cette démarche et baliser leur rôle syndical. Lorsque le gouvernement fédéral a apporté des modifications à l'assurance-emploi, Guy Martin, conseiller au Service juridique de la CSN est venu faire une présentation sur les implications de ces changements dans le milieu de l'enseignement. Par ailleurs, nous avons abordé les questions relatives au code vestimentaire des enseignants qui est imposé dans certains collèges privés. Enfin, les membres ont pu faire le point sur les cas de harcèlement en milieu de travail tant sur le plan juridique que sur le plan de la pratique.

Alors que les enseignants semblent avoir enfin pris une certaine vitesse de croisière quant à l'application et l'évaluation dans le cadre de la réforme, une étude publiée en février 2015 démontre que la réforme est un échec. L'étude commandée par le ministère de l'Éducation avance que les objectifs pédagogiques n'ont pas été atteints et que la réforme aurait fait plus de tort que de bien aux garçons et aux élèves à risque.

## 9. Les demandes communes

### LES SUJETS

En février 2015, les membres du regroupement privé ont adopté une résolution qui donne le mandat à la coordination du regroupement de poursuivre le processus d'élaboration des demandes communes. Le travail se fera en collaboration avec les personnes conseillères. Les éléments qui feront éventuellement l'objet de clauses aux conventions collectives à considérer seront les suivants :

- a) la transparence financière;
- b) les fermetures d'établissements;
- c) la sous-traitance;
- d) le soutien auprès des EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) / EESH (étudiantes et étudiants en situation de handicap);
- e) les libérations syndicales.

## 10. a) La transparence financière

La question de la transparence financière sera un enjeu important lors du prochain mandat pour le regroupement privé. Plusieurs négociations ont été difficiles au cours des dernières années et l'un des obstacles demeure la réticence des employeurs de partager les états financiers de l'établissement. À la table de négociation, ces derniers affirment souvent éprouver des difficultés financières, sans toutefois vouloir le démontrer concrètement par le biais des états financiers. Les membres du regroupement privé souhaiteraient inclure dans les renouvellements des conventions collectives une section qui porte sur la transparence financière qui forcerait les employeurs à faire la démonstration de leur situation par la présentation des états financiers.

## 11. b) Les fermetures d'établissements

Comme nous l'avons mentionné dans ce document, le regroupement privé a dû composer avec la fermeture de trois établissements au cours du dernier mandat. De ces trois fermetures, deux établissements avaient prévu des dispositions pour encadrer la fin des activités et les pertes d'emplois subies par le personnel. La menace de fermeture étant bien présente pour certaines écoles du regroupement privé, les conventions collectives devraient contenir ce genre de clauses pour encadrer et limiter les impacts sur le personnel.

## 12. c) La sous-traitance

Au cours des dernières années, quelques syndicats ont dû faire face à des menaces ou carrément à des problèmes de sous-traitance. Même si le recours à des sous-traitants semble limité dans une institution scolaire, il n'en demeure pas moins que les employeurs peuvent y avoir recours par exemple pour l'aide aux devoirs, pour l'organisation d'activités qui entrent dans le cadre académique, pour la gestion du réseau informatique et pour l'entretien ménager. Ce ne sont là que quelques exemples qui peuvent, à long terme, provoquer l'élimination de certaines catégories d'emplois. Il est donc important d'inclure dans les conventions collectives des clauses qui limitent ou encadrent le recours aux sous-traitants.

## 13. d) Le soutien auprès des EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) / EESH (étudiantes et étudiants en situation de handicap)

Il est important de noter qu'un certain nombre de nouvelles conventions collectives se sont dotées de clauses permettant aux enseignantes et aux enseignants de mieux soutenir les élèves EHDA (EESH au collégial). Les problématiques sont réelles et les syndicats cherchent des moyens de mieux les encadrer sans pour autant subir un alourdissement de tâche qui pourrait avoir des conséquences sur l'ensemble des élèves.

L'intégration des élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage et d'adaptation est un sujet d'actualité au regroupement privé. Tous les établissements du regroupement privé accueillent des élèves avec des difficultés d'apprentissage, certaines parfois sévères. Ces élèves exigent un encadrement particulier. En plus d'augmenter la tâche des enseignants, cette réalité inquiète les enseignants qui se sentent démunis face au manque de ressources dans les établissements. Le regroupement privé se penche sur le problème et cherche des solutions pour inclure dans les

nouvelles conventions des mécanismes et des clauses qui protègent la tâche des enseignants et qui prévoient la mise en place de mesures qui visent à encadrer les élèves et à former les enseignants. Quelques syndicats se sont dotés de clauses dans leur renouvellement de convention collective afin de faciliter l'intégration et le travail auprès des EHDAA / EESH. Ces clauses contiennent principalement des éléments sur le nombre d'élèves maximal en classe et sur les allègements dont les enseignants bénéficient pour leur participation à l'encadrement.

#### **14. e) Libérations syndicales**

Il est important pour les membres du regroupement privé de tenter de bonifier les libérations syndicales accordées aux militantes et militants des syndicats. L'insuffisance des conditions actuelles, dans un grand nombre de syndicats, rend la tâche difficile pour les officiers syndicaux et n'a rien pour encourager la relève lors du départ d'un membre de l'exécutif. C'est pourquoi le regroupement privé a décidé d'ajouter cet élément à la liste des demandes communes.

#### **15. L'état des travaux**

Pour ce qui est des demandes communes établies lors du précédent mandat, l'ensemble des syndicats ayant renouvelé leur convention collective a actualisé leurs articles par rapport aux demandes communes qui portaient sur le congé parental et les congés sociaux. La prochaine étape consistera à intégrer les nouvelles demandes adoptées par le regroupement lors des renouvellements de convention collective ou par lettre d'entente.

#### **16. Lutte contre l'homophobie**

Sous le thème « *Mon milieu accueille la diversité* », s'est tenu, les 25 et 26 avril 2013, à Boucherville, le Colloque pour agir contre l'homophobie dans le réseau scolaire. Organisé par la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire et la table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial, le colloque avait pour but de sensibiliser les participants aux impacts de l'intimidation et de la violence homophobe sur la réussite et le décrochage scolaire des jeunes, de mieux les outiller afin d'intervenir et d'assurer aux jeunes un milieu sain et sécuritaire sans discrimination, intimidation et homophobie. Toujours au sujet de la lutte contre l'homophobie, le regroupement privé invite, chaque année, ses syndicats à souligner, le 17 mai, la *Journée internationale contre l'homophobie*. Caroline Quesnel et Alexandre Coudé agissent comme représentant de la FNEEQ à la table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

#### **17. Congés parentaux**

Au cours du mandat 2012-2015, la question des congés parentaux a, encore une fois, été au cœur des préoccupations et des griefs des syndicats du regroupement privé. Malgré l'adoption, chez nos membres, d'une clause nationale qui semble pourtant très claire, les problèmes d'interprétation, d'application et de rémunération sont toujours nombreux.

Le regroupement privé a poursuivi ses travaux sur la question au cours des trois dernières années avec les délégués des syndicats et les personnes conseillères. Soucieux de nous assurer que tous nos membres comprennent bien la mécanique autour des congés parentaux, nous avons présenté lors d'une réunion du regroupement une étude de cas.

Sur le plan politique, des rencontres avec la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP) ont eu lieu afin de discuter de la question et de faire le point sur les problèmes que nous rencontrons dans nos syndicats et sur ceux qui leur sont rapportés par les directions des écoles. Les rencontres se poursuivent, alimentées notamment par les décisions arbitrales favorables à la partie syndicale qui ont été rendues pour le Collège Saint-Sacrement et l'École Villa Maria. L'objectif demeure toujours d'atteindre une uniformisation des pratiques en matière de droits parentaux.

## SESSIONS DE FORMATION

L'offre de formation qui s'adresse spécifiquement aux membres du regroupement privé s'est maintenue et même bonifiée au cours de ce mandat. Nous avons proposé, chaque année, la session de formation sur la négociation de la convention collective. L'inscription annuelle de cette session de formation au calendrier de la FNEEQ a démontré sa pertinence notamment pour répondre aux besoins des nouveaux syndicats qui se sont joints au regroupement. En 2013-2014, nous avons proposé une session de formation-synthèse sur la négociation qui durait une seule journée pour tenir compte de la difficulté des membres à obtenir une libération de tâche. Nous avons préféré, en 2014-2015, revenir à la présentation sur deux jours pour permettre un meilleur étalement du contenu et favoriser les interventions des participants.

La session de formation sur l'analyse financière adaptée aux états financiers des établissements d'enseignement privé a été donnée à deux reprises par Guy Coulombe de MCE Conseils. Ici encore, nous avons fait l'expérience de deux formules : en 2012, les participants ont suivi la session de formation durant une journée et, en 2013, durant deux journées. L'avantage de doubler le temps de présence consiste à intégrer le volet des exercices pratiques qui favorisent une meilleure compréhension de cette matière complexe. Nous estimons que cette session de formation devrait être donnée une fois par mandat sur une période de deux jours.

Le nombre croissant de syndicats affiliés au regroupement nous a incités à préparer une version réduite de la session de formation *Nouveau membre du Comité exécutif*. Dans cette session de formation d'un jour, nous proposons une synthèse des caractéristiques de la vie syndicale à la CSN, à la FNEEQ et au regroupement privé. Cette session de formation sera offerte sur demande, au cours du prochain mandat, aux nouveaux syndicats qui se joindront au regroupement. Par ailleurs, à la suite d'une suggestion d'un membre du regroupement privé, la fédération a préparé une courte session de formation intitulée *Présidence d'assemblée* en 2014, axée sur les règles de procédure à suivre ainsi que sur des exercices pratiques dans le cadre d'une instance syndicale. Cette session de formation, offerte à tous les syndicats de la FNEEQ, sera proposée désormais une fois par mandat.

Par ailleurs, les syndicats du collégial ont pu suivre la session de formation sur le financement du collégial privé donnée par Yves Sabourin, coordonnateur du regroupement cégep. Cette session de formation devrait continuer à être offerte une fois par mandat.

## PERSPECTIVES

Beaucoup de choses ont été accomplies dans le cadre du mandat qui s'achève, mais bien d'autres restent à réaliser pour celui qui s'amorce. Notre grand défi sera certainement la poursuite de nos

travaux relatifs aux demandes communes et leur suivi. Les sujets déterminés en regroupement ciblent des enjeux majeurs de l'organisation du travail et de la sécurité des emplois : les questions de la sous-traitance, du soutien aux EHDAA/EESH, de la transparence financière, de la fermeture des établissements et des libérations syndicales. Il faudra accompagner chacun de nos syndicats pour inclure ces demandes dans le projet de convention collective et apporter du soutien à la négociation. C'est ainsi que nous arriverons, tous ensemble, à profiter de ce qui est négocié par d'autres syndicats, en améliorant une par une chaque clause de la convention collective.

Sur le plan logistique, le document comparatif des conventions collectives, mis à jour par la coordination du regroupement aux deux ans, est un outil précieux pour les syndicats et les personnes conseillères. Toutefois, la comparaison de la quarantaine de conventions collectives devient un exercice parfois fastidieux dans la forme actuelle du document. Le regroupement pourrait bénéficier de la mise en place d'une base de données permettant la consultation, la comparaison et la mise à jour des clauses de nos conventions collectives plus rapidement et plus efficacement. On pourrait y ajouter celles du secteur public tant à l'ordre primaire, secondaire que collégial. Des démarches seront entreprises au cours du prochain mandat pour créer cet outil informatique convivial et accessible.

Par ailleurs, on observe, depuis quelques années, une nouvelle problématique dans le contexte de la classe : l'omniprésence des outils technologiques (ordinateurs, tablettes, tableaux interactifs, téléphones intelligents, etc.). Cette nouvelle réalité affecte de manière variable les activités pédagogiques de nos membres et, par conséquent, la coordination du regroupement cherchera à mieux cerner les effets et la valeur de l'introduction de ces outils dans la pratique au quotidien au cours du prochain mandat.

Enfin, à la suite de l'arrivée de dix nouveaux syndicats au sein du regroupement privé, le défi consistera dans le prochain mandat à munir tout d'abord d'une première convention ces nouveaux militants et, éventuellement, à les intégrer aux activités du regroupement et de la fédération. Il a été maintes fois répété que, depuis de nombreuses années, les activités du regroupement ont connu un succès grandissant par la présence de plus en plus nombreuse et constante des syndicats. Un autre défi reste toujours à relever, celui d'inciter les membres du privé à participer aux activités de la fédération, notamment les réunions du conseil fédéral et du congrès.



**PORTER**  
LE FLAMBEAU

31<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FNEEQ  
BILAN DU REGROUPEMENT  
UNIVERSITÉ

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
1. Conjoncture politique .....	4
RENTÉE 2012.....	4
SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR .....	5
COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES.....	6
2. Négociation regroupée .....	7
NOUVEAU CYCLE.....	7
NÉGOCIATIONS .....	8
FORMATIONS.....	9
CAMPAGNE DE VISIBILITÉ.....	10
3. Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels .....	11
4. Travaux et réflexions .....	12
RENCONTRE DES VICE-PRÉSIDENTES À LA CONVENTION COLLECTIVE.....	12
RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI .....	13
RÉGIMES DE RETRAITE .....	13
ASSURANCE-INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE .....	14
ASSURANCE-QUALITÉ.....	14
ORDRES PROFESSIONNELS .....	14
ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	15
AUTONOMIE PROFESSIONNELLE .....	15
STABILISATION DE L'EMPLOI.....	15
5. Développement des solidarités.....	15
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>18</b>

## INTRODUCTION

Les principaux objectifs du Regroupement université sont de favoriser les échanges entre les syndicats et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la solution de problèmes communs. Celui-ci doit également développer et défendre les positions des chargées et chargés de cours au sein de la Fédération et contribuer au discours politique concernant ces derniers, les universités et la précarisation du travail. En particulier, le Regroupement coordonne l'application des conventions collectives et assure la concertation dans le cadre de la négociation regroupée. Au cours du dernier mandat, Sylvain Marois a assuré la responsabilité politique du Regroupement alors que Claire Tremblay agissait à titre de déléguée à la coordination.

Au début du mandat, en juin 2012, onze syndicats composaient le Regroupement université : le Syndicat des chargé-es de cours de l'éducation aux adultes de l'Université Concordia (CUCEPTFU), les Syndicats de chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et de l'Université de Montréal (SCCCUM), ceux de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC), à Montréal (SCCUQ), à Rimouski (SCCCUQAR), en Abitibi-Témiscamingue (SCCCUQAT), en Outaouais (SCCC-UOO) ainsi que le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université (STTTU), l'Association des maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure (AMEÉTS) et l'unité 3 (chargés de cours) de l'Association des étudiantes et étudiants diplômé-e-s employé-e-s de McGill (AGSEM). En cours de mandat, ce syndicat s'est scindé en deux, AGSEM conservant les unités 1 et 2 (auxiliaires d'enseignement et surveillants d'examens) et les chargés de cours créant leur propre syndicat en octobre 2013 : le Syndicat des chargéEs de cours et instructeurs de McGill (SCCIM) (McGill Course Lecturers and Instructors Union, MCLIU<sup>1</sup>).

À l'automne 2014, le Regroupement université accueillait un douzième syndicat. En effet, le 18 août 2014, la centaine de chargées et chargés de cours du Service des enseignements généraux (SEG) de l'École de technologie supérieure (ÉTS) obtenaient leur accréditation syndicale et formaient le Syndicat des chargé-es de cours de l'École de technologie supérieure – Service des enseignements généraux (SCCÉTS-SEG).

Le mandat 2012-2015 du Regroupement université s'est amorcé dans le contexte de la rentrée qui a suivi le printemps érable, alors que plusieurs associations étudiantes étaient toujours en grève et qu'une loi spéciale obligeait les établissements à dispenser les cours. La FNEEQ, en collaboration avec la CSN, a rapidement mis en place des mesures de soutien aux syndicats et la coordination du Regroupement était en première ligne sur le terrain, accompagnée des conseillers syndicaux et de militants, afin d'aider les enseignants dont les conditions d'enseignement étaient perturbées.

Évidemment, la négociation regroupée a constitué un axe de travail important du mandat 2012-2015. Les travaux des vice-présidences à la convention collective pour l'établissement d'une plateforme commune, l'organisation de journées de formation, le suivi des négociations et la poursuite de la campagne de visibilité *J'enseigne ET...* ont en effet ponctué les trois dernières années.

---

<sup>1</sup> Depuis la séparation des deux accréditations, AGSEM n'est plus regroupé.

En outre, dans les suites du congrès de mai 2012, le bureau fédéral adoptait en septembre 2012 une résolution qui allait devenir un élément central des travaux du Regroupement en 2013 et 2014 : la tenue d'un forum sur la place des chargés de cours dans les universités. On peut affirmer que cet évènement, qui s'est tenu du 20 au 22 novembre 2014 dans le cadre de la *Journée nationale des chargées et chargés de cours*, a été un franc succès.

De plus, le Regroupement a poursuivi ou amorcé des travaux sur différents thèmes importants pour les membres des syndicats, notamment les réformes au régime de l'assurance-emploi, les régimes de retraite, l'assurance qualité, la conception universelle de l'apprentissage et les statuts d'emploi.

Tout ce travail s'est effectué dans une conjoncture politique qui a connu deux changements de gouvernement au Québec, un Sommet sur l'enseignement supérieur, des compressions importantes dans les budgets des universités avec des conséquences sur l'organisation de l'enseignement et des mesures d'austérité pour l'ensemble de la population québécoise.

Dans un tel contexte, le développement des alliances s'avère plus nécessaire que jamais et le Regroupement, tout comme les syndicats qui le composent, a poursuivi son travail avec ses partenaires et son responsable politique a été très actif dans ses différentes fonctions de représentation, autant au Québec qu'à l'étranger.

## 1. Conjoncture politique

### RENTRÉE 2012

La rentrée 2012 s'est effectuée dans l'effervescence du mouvement étudiant, alors que plusieurs associations étaient encore en grève et que la Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent, une loi spéciale adoptée le 18 mai 2012, obligeait les établissements à offrir les cours. La table était mise pour favoriser des affrontements, mais surtout pour mettre à mal les conditions d'enseignement des membres que l'on représente. C'est la raison pour laquelle la FNEEQ a tenu un Conseil fédéral spécial le 7 août 2012, instance à laquelle ont participé les syndicats du Regroupement université. Une proposition a alors été adoptée afin que la FNEEQ et la CSN puissent soutenir les enseignants qui refuseraient de donner leur prestation d'enseignement dans le cas où les conditions nécessaires ne seraient pas réunies.

Dans la foulée de cette résolution et des positions de leurs assemblées générales, le SCCUM et le SCCUQ<sup>2</sup> ont mis sur pied des équipes volantes qui faisaient la tournée des lieux où les chargés de cours enseignaient pour s'assurer que tout se passait bien. Ces équipes étaient accompagnées par des conseillers syndicaux de la FNEEQ, la coordination du Regroupement et des membres de l'exécutif de la Fédération. Pour se souvenir de l'esprit dans lequel tout cela se déroulait, rappelons seulement que le groupe d'intervention (antiémeute) du SPVM est intervenu dans les murs de l'Université de Montréal, procédant à l'arrestation d'étudiants qui tentaient de perturber les cours. Il est important de rappeler que nous avons alors servi, ni plus ni moins, de rempart entre les

---

<sup>2</sup> Nous n'avons pas été appelés à intervenir ailleurs.

étudiants qui « levaient les cours », les administrations, bien souvent dépassées par les évènements, les gardiens de sécurité mal préparés à ces situations et les « forces de l'ordre ».

## SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le 4 septembre, les Québécois portaient au pouvoir le Parti québécois, qui promettait un dialogue et un retour à la paix sociale. Le gouvernement créait alors un ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), qui a annoncé rapidement un Sommet sur l'enseignement supérieur. Ce sommet, précédé de plusieurs activités préparatoires, a eu lieu les 25 et 26 février 2013.

Dès septembre 2012, avant même de connaître la forme que prendra ce sommet, le Regroupement université mettait sur pied un comité de réflexion afin de cibler les thèmes qu'il voudrait voir à l'ordre du jour de celui-ci. On peut donc comprendre la frustration de ses membres lorsqu'ils ont appris que la FNEEQ n'était pas un interlocuteur invité, mais qu'elle faisait partie de la délégation de la CSN. À la demande du Regroupement, des interventions ont été faites par la FNEEQ à la fois auprès du ministère et de la CSN pour s'assurer que les chargées et chargés de cours auraient une voix, ce qui a mené à l'ajout d'une personne dans la délégation de la CSN.

À sa réunion d'octobre 2012, le Regroupement établit sa stratégie d'intervention, qui consiste à ajouter aux documents que produiront la FNEEQ et la CSN des interventions des syndicats locaux pouvant prendre différentes formes (lettres, encarts publicitaires, documents, etc.). La plateforme mise en ligne par le MESRST sera également utilisée par les syndicats et leurs membres pour faire circuler les positions des chargés de cours.

Les syndicats du Regroupement s'entendent également pour dénoncer le peu de considération du MESRST à l'égard des chargées et chargés de cours, notamment dans le cahier thématique portant sur la qualité de l'enseignement, en publiant en novembre une déclaration commune, qui se conclut ainsi :

*Il est plus que temps de jeter un regard neuf sur notre contribution aux missions des universités. Nous espérons que le Sommet sur l'enseignement supérieur puisse constituer un point tournant à cet égard. La présence des chargées et chargés de cours n'est pas une anomalie qu'il faut corriger. Nous contribuons à la qualité de l'enseignement universitaire à travers tout le Québec depuis des décennies.<sup>3</sup>*

Tout au long du processus, les syndicats du Regroupement université sont très actifs en menant des réflexions et en soutenant la recherche et la production de documents qui permettent d'alimenter leurs représentants à ce Sommet. Plusieurs d'entre eux participent aux rencontres régionales organisées par l'Institut du Nouveau Monde et interviennent sur la place publique. Une étroite collaboration s'établit également entre la Fédération et la CSN afin de porter les préoccupations du Regroupement université. Parallèlement, Sylvain Marois travaille avec les membres de la Table des partenaires universitaires, qui ciblent des enjeux communs et défendent ces positions lors des rencontres thématiques et du Sommet lui-même. Ce travail en concertation portera ses fruits. Certaines organisations membres de la TPU reverront leurs positions

<sup>3</sup> Pour lire la déclaration: [http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/Dexclaration\\_commune25nov12.pdf](http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/Dexclaration_commune25nov12.pdf)

traditionnelles sur les chargés de cours, leur contribution à l'enseignement universitaire et la question du statut de contractuel versus la qualité de l'enseignement. De plus, on a entendu de plus en plus parler des corps enseignants.

Malgré de nombreuses contraintes, notamment les courts délais imposés par le ministère pour la production de documents, les stratégies adoptées portent ses fruits. Les chargés de cours font partie du discours et leurs positions sont sur la table. Par ailleurs, la Table des partenaires universitaires étant la seule coalition organisée participant au Sommet, ses positions sont également retenues ou, du moins, font partie des discussions. Devant ces constats partiels, le Regroupement adopte en janvier 2013 une résolution recommandant à la FNEEQ de poursuivre sa participation au Sommet sur l'enseignement supérieur en invitant ses partenaires à poursuivre également leur participation. Le Regroupement adoptera en avril 2013 une motion de félicitations à l'égard de la FNEEQ pour son travail dans le cadre du Sommet.

Au moment d'écrire ces lignes, la collaboration avec la CSN se poursuit en ce qui concerne les représentations à faire et l'analyse des rapports des chantiers qui ont découlé de ce Sommet, le dernier étant celui sur le financement des universités, rendu public en décembre 2014. Au sortir de ce long processus de consultation, dont les conclusions restent à analyser, seul le vice-président responsable du Regroupement université et la présidente de la FNEEQ auront été présents à toutes les activités du Sommet.

Il est important de noter que depuis l'élection du Parti libéral en avril 2014, le gouvernement est beaucoup moins empressé de poursuivre le dialogue social et de mettre en place des mesures structurantes pouvant servir l'enseignement supérieur, comme le Conseil des universités tel qu'il était proposé par la Table des partenaires, plutôt obnubilé par son objectif de déficit zéro. La stratégie de représentation politique est donc rapidement révisée pour s'adapter à cette nouvelle réalité.

### **COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES**

En janvier 2013, le gouvernement du Parti québécois annonce une première vague de coupes dans les subventions des universités, qui devaient être ponctuelles, en promettant un réinvestissement après l'atteinte du déficit zéro, soit en 2016-2017. Dans le même souffle, il permet aux universités d'inscrire un déficit à leur budget, étant entendu que celui-ci pourra être résorbé lors du réinvestissement. Ce n'était que le début d'une série de compressions budgétaires dans les universités. Non seulement il n'y aura pas de réinvestissement, mais le gouvernement libéral poursuivra le bal en ajoutant des coupes en 2014 et en 2015. En tout, c'est près de 300 millions de dollars qui seront amputés des budgets des universités. Le ministère se réfugie derrière l'autonomie des universités et les laisse libres de l'application des compressions. Selon le Regroupement université, ces choix budgétaires auront nécessairement un impact sur les services aux étudiants et la qualité de l'enseignement.

Les syndicats du Regroupement université suivent de près ce qui se passe dans leurs établissements, notamment en ce qui a trait à l'enseignement. Une veille est mise en place et des impacts concrets des coupes sont mis au jour : coupes de cours, voire de programmes, augmentation de la taille des groupes, volonté des administrations de réduire la rémunération, etc. Pour ce faire, ils ont le soutien de MCE Conseils. Les syndicats conviennent d'une position

commune, réclamant que le gouvernement cesse ces coupes à l'aveugle et exigeant qu'il reconnaisse l'importance du réseau universitaire québécois et qu'il agisse avec le sérieux, le respect et le discernement que l'institution universitaire mérite. Cette position sera adoptée par le Bureau fédéral des 6 et 7 novembre 2014. Au moment d'écrire ces lignes, les médias commencent à se préoccuper de la situation et à diffuser les décisions des administrations universitaires alors qu'on n'entend plus le ministre de l'Éducation prétendre que l'enseignement ne sera pas touché. Notre stratégie semble fonctionner, puisque nous avons bénéficié d'une bonne visibilité médiatique, visibilité qui donne du poids à nos interventions et à nos positions.

## 2. Négociation regroupée

### NOUVEAU CYCLE

L'année 2013 était une année charnière entre deux cycles de négociation regroupée. C'était l'année du bilan du cycle de négociation 2009-2013 et du début d'un nouveau cycle. Ce bilan, adopté à Rimouski lors de la réunion du Regroupement des 16 et 17 mai, a été par la suite présenté par Sylvain Marois et Claire Tremblay à Pierre Patry, trésorier de la CSN, et à Denise Boucher, alors vice-présidente responsable du dossier éducation. Plusieurs constats importants peuvent être tirés de ce bilan. Nous en retiendrons trois :

*Il ressort une fois de plus de ce cycle de négociation que les gains des uns servent de levier aux autres, ce qui se vérifie de plus en plus dans la dynamique de négociation en continu que l'on observe. En outre, la solidarité et la complicité établies au fil des ans entre les syndicats permettent des échanges francs, mais toujours respectueux<sup>4</sup>.*

*Il est indéniable que le modèle singulier de négociation regroupée qu'ont développé les syndicats du Regroupement université de la FNEEQ porte ses fruits, et ce, malgré les divers rythmes des tables de négociation et les échéances différentes. Lors de ce dernier cycle, même si tous n'ont pas atteint leurs objectifs, ils ont au moins évité les reculs, et ce, malgré les conditions économiques difficiles<sup>5</sup>.*

*Le cycle de négociation qui se termine n'était pas banal à plus d'un égard. D'abord, il s'est déroulé dans une conjoncture politique hors du commun, pendant une mobilisation étudiante et citoyenne historique. Négociation, grève des étudiants, pourparlers au sujet des modalités de reprise des cours se sont chevauchés. Ensuite, les coupes dans les subventions aux universités annoncées par le gouvernement ont obligé plusieurs établissements à revoir leurs priorités et ont donné des munitions aux négociateurs pour refuser plusieurs demandes à incidences monétaires et pour être eux-mêmes en demande<sup>6</sup>.*

Lors de la même réunion en mai 2013, les syndicats du Regroupement procédaient à la signature du protocole de solidarité, ce qui marquait officiellement le début d'un nouveau cycle de négociation.

<sup>4</sup> Bilan de la négociation regroupée 2009-2013, Regroupement université, FNEEQ-CSN, p. 24.

<sup>5</sup> Id. p. 25

<sup>6</sup> Id. p. 27

Les vice-présidences à la convention collective avaient commencé leurs travaux pour l'établissement d'une plateforme commune le 3 mai, travaux qui se sont poursuivis le 7 juin. À l'automne, le Regroupement se saisissait de ces travaux et adoptait à sa réunion d'octobre les objectifs communs de négociation, excluant le salaire, qui allaient constituer sa plateforme pour les trois prochaines années. On y retrouvait notamment la volonté d'améliorer les conditions d'enseignement (en limitant les affichages tardifs, en prévoyant des règles claires pour les cours atypiques et en empêchant le fractionnement de la tâche), de prévoir le soutien pédagogique et la rémunération additionnelle pour assurer la qualité de l'enseignement aux étudiants en situation de handicap, de baliser l'utilisation des plateformes pédagogiques, de faire reconnaître la recherche-créditation et les services à la collectivité des chargés de cours, de poursuivre la recherche de stabilisation des emplois et d'intégration institutionnelle et de se doter ou d'améliorer certaines protections sociales, notamment en cas de maladie de longue durée.

Toujours à l'automne 2013, après le dépôt du bilan du cycle 2009-2013, la CSN accordait à nouveau son soutien à la négociation regroupée des chargées et chargés de cours en approuvant un budget de 199 985 \$.

En ce qui concerne l'objectif salarial, les syndicats du Regroupement ayant manifesté le désir d'avoir un portrait précis de la situation des chargés de cours, un mandat a été confié au Service des relations du travail de la CSN afin qu'il procède à une analyse des politiques salariales. L'objectif était de pouvoir fixer une demande commune qui serait basée sur une équité à l'interne et à l'externe.

Ce mandat a été confié à Mme Sophie Fontaine, qui a présenté un rapport d'étape à la réunion du Regroupement de février 2014. Sans entrer dans les détails, mentionnons que les travaux portaient sur un comparatif avec le salaire d'un professeur régulier pour une même tâche d'enseignement. À la suite de cette rencontre, le travail s'est poursuivi et un deuxième rapport a été présenté en avril 2014. Les discussions sur la stratégie et l'adoption de l'objectif salarial commun ont eu lieu à Chicoutimi, lors de la réunion de mai 2014. Afin de fixer une cible atteignable par tous les syndicats, le Regroupement a choisi de ne pas fixer une cible en termes de taux pour une charge de cours, mais plutôt une cible en termes de réduction de l'écart avec le salaire d'un professeur régulier pour une charge de cours. Mme Fontaine a accompagné le Regroupement tout au long de ces discussions; sa rigueur et son professionnalisme ont été fort appréciés. Nous l'en remercions.

## **NÉGOCIATIONS**

Comme on l'a vu précédemment, le mode de négociation singulier des syndicats du Regroupement université pose des défis particuliers. Comme chaque fois, des syndicats étaient déjà en cours de négociation lors du début du cycle 2013-2015. Sans nous attarder sur le contenu des règlements, qui fera l'objet du bilan de la négociation regroupée, voici un aperçu des négociations qui ont eu cours pendant le dernier mandat du Regroupement.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de Chicoutimi (SCCCUQAC) était déjà en négociation en septembre 2012. Une entente intervenue au printemps 2013 prévoit les conditions de travail jusqu'en décembre 2016.

À L'Université Laval, le SCCCUL était en conciliation au début du mandat. Il négociait déjà depuis janvier 2011. C'était une négociation assortie d'une réécriture complète de la convention collective. Une entente de principe a été adoptée le 6 septembre 2013, alors que les actions de mobilisation s'intensifiaient.

Même si le dépôt des demandes des tutrices et des tuteurs de la Télucq avait eu lieu en mars 2013, ce n'est qu'en janvier 2015 qu'ils ont procédé à la signature d'une convention de 2 ans. La conciliation ainsi qu'un vote de grève ont été nécessaires pour arriver à un règlement.

Les chargées et chargés de cours et instructeurs de McGill, en négociation pour leur première convention collective, font face à un employeur fort coriace. Après un exercice de conciliation, ils ont dû demander un arbitrage de première convention. Les travaux se poursuivent depuis plus de deux ans.

En Abitibi-Témiscamingue, le SCCCUQAT a également procédé à une refonte complète des textes de sa convention collective. La négociation, amorcée à l'automne 2012, s'est conclue à la fin de l'automne 2014.

À l'Université de Montréal, l'Assemblée générale de juin 2013 votait une prolongation de deux ans de la convention collective, assortie d'augmentations salariales et d'une négociation basée sur les intérêts portant sur cinq thèmes. À quelques mois de l'échéance, les discussions se poursuivent, mais le rythme n'est pas aussi soutenu que le Syndicat l'aurait souhaité.

Quant au SCCC-UQO, l'assemblée générale a adopté les axes de négociation au début de janvier 2014 et un règlement satisfaisant est intervenu en juin de la même année.

À l'échéance de sa convention collective, après avoir discuté sans succès des conditions d'un éventuel report demandé par l'Université, le SCCCUQAR a amorcé la négociation en octobre 2014. Un règlement est intervenu en mars 2015.

Pour terminer ce bref tour d'horizon, soulignons que les travaux préparatoires à la négociation sont commencés au SCCCUQ, dans la tourmente des compressions budgétaires et d'une menace de coupe dans l'offre de cours.

## FORMATIONS

Afin de répondre aux exigences des différents calendriers de négociation et de l'expérience des équipes syndicales, il avait été convenu en 2010 de modifier l'approche en termes de formation. Contrairement à la pratique des cycles précédents de négociation, la formation avait été transformée en journées de réflexions qui se sont faites en deux temps : d'abord des rencontres locales et ensuite une journée provinciale, qui s'était tenue en février 2011. Les objectifs étaient de se rappeler les étapes d'une négociation et de partager la même compréhension du rôle des comités de négociation, de mobilisation et d'information de façon à favoriser le travail en équipe et le déroulement harmonieux des travaux.

Comme cette formule n'avait pas connu le succès escompté, le Regroupement a décidé pour le cycle 2013-2016 de ramener des formations plus traditionnelles. Les syndicats ont donc été invités à participer à la formation portant sur la négociation offerte par la FNEEQ. En outre, une formation

portant sur la lecture des états financiers des universités a été donnée par MCE Conseils à l'hiver 2013.

Afin de répondre aux besoins des syndicats, une formation sur mesure portant sur la mobilisation et les communications, avec un volet négociation, a été élaborée en collaboration avec le Module de formation du Service des relations du travail de la CSN et le Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR). Cette formation de deux jours, en mode « retraite fermée », s'est tenue à Vaudreuil en avril 2014. Dans l'ensemble, les participants étaient satisfaits de cette session, autant de la forme que du contenu. Le mode retenu a permis aux gens d'échanger en dehors des heures de travail et de mieux connaître la réalité de leurs collègues. Cette expérience devra être répétée avec quelques ajustements, mais en attendant, deux journées distinctes sont prévues pour le printemps 2015 afin d'approfondir les notions concernant les communications et la mobilisation.

### CAMPAGNE DE VISIBILITÉ

À la rentrée de l'automne 2012, les délégués du Regroupement université tiennent une discussion sur la pertinence de maintenir les activités du 22 novembre, *Journée nationale des chargées et chargés de cours*. À l'unanimité, ils conviennent de la pertinence de cette journée, au cours de laquelle des activités nationales et locales sont organisées pour parler de la contribution des chargés de cours à la qualité de l'enseignement et soutenir les activités de visibilité liées à la négociation.

Deux nouvelles capsules vidéo seront produites en 2012 dans le cadre de la campagne *J'enseigne ET...* et une autre en 2013. Des chargés de cours de l'UQAC, de l'Université McGill et de l'Université Concordia sont mis à contribution. Des affiches sont également produites. De plus, diverses activités de visibilité se déroulent sur plusieurs campus : conférences, kiosques, remise de bourses d'études, repas, 5 à 7, etc. En 2013, pour sa treizième édition, cette journée est reconnue pour la première fois par le gouvernement. En effet, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie publie un communiqué de presse dans lequel on peut lire :

*« Les chargés de cours sont des acteurs essentiels du corps enseignant universitaire. Leur expertise et leur expérience diversifiée contribuent à une formation universitaire de qualité. Grâce à leur passion pour l'enseignement, ils transmettent des connaissances aux étudiants afin d'assurer une relève dans toutes les sphères d'activités », a déclaré le ministre Duchesne.*

*« L'implication personnelle et collective des chargés de cours concourt donc à la réussite scolaire des étudiants qu'ils forment. Ils garantissent une meilleure accessibilité aux études supérieures... »*

En 2014, deux expositions importantes se tiennent dans le cadre du *Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels* pour souligner la *Journée nationale des chargés de cours*. Une exposition de publications et une autre d'œuvres de chargés de cours artistes professionnels. En plus de faire rayonner l'expertise professionnelle des chargées et chargés de cours, ces deux expositions ont sans nul doute contribué au succès de l'événement. Cette fois, la reconnaissance ministérielle se manifeste par la présence du ministre de l'Enseignement supérieur

de la Recherche et de la Science, Yves Bolduc, à la clôture du Forum, où il a souligné la contribution essentielle des chargés de cours à la qualité de l'enseignement. Compte tenu du contexte politique d'austérité, les participants le recevront plutôt froidement.

Soulignons au passage que la reconnaissance par le MESRS de l'existence des chargés de cours s'est également manifestée en 2014, alors que nous avons été invités pour la première fois à participer à des comités de sélection pour le concours *Prix du ministre*<sup>7</sup>. Mmes Monique Demers (UQAC), Johanne Lessard (Université Laval) et Raymonde Simard (UQAR) ainsi que M. Réjean Gaudreau (UQAM) nous ont représentés à ces comités.

### 3. Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels

*Que la FNEEQ :*

*mandate le comité école et société pour organiser, en étroite collaboration avec le regroupement université, un forum sur la place des chargées et chargés de cours dans les universités à l'occasion duquel pourraient notamment être étudiés les thèmes de la reconnaissance, de l'intégration pédagogique et institutionnelle, de l'autonomie professionnelle, de la liberté d'enseignement, de la stabilisation des emplois ainsi que de la recherche et de la création ;<sup>8</sup>*

Cette résolution allait teinter largement l'ensemble des travaux du Regroupement université, particulièrement en 2014. Une première discussion sur la forme que pourrait prendre ce forum a eu lieu en mai 2013 et, dès septembre, deux comités étaient formés : un comité de réflexion qui se penchera sur le contenu, sous la responsabilité de Sylvain Marois et un comité technique pour l'organisation, sous la supervision de Claire Tremblay. Il est dès lors convenu que le succès d'un tel évènement n'était possible qu'avec une implication soutenue de tous les syndicats.

Au fil du temps et de nombreuses réunions, les sujets à traiter et la forme se sont précisés. Le Forum se tiendrait du 20 au 22 novembre 2014 pour souligner la *Journée nationale des chargées et chargés de cours* et aurait comme thème *Faire tomber les mythes*. Afin d'inclure tous les titres d'emploi, notamment les tuteurs, les superviseurs et les chargés d'enseignement, il a été convenu de l'intituler *Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels*. Enfin, il a été décidé qu'on y tiendrait des expositions de publications et d'œuvres d'art et que ce serait un évènement écoresponsable.

Les discussions du comité de réflexion sur les sujets à traiter ont mené à la publication d'un Carnet universitaire – Spécial Forum, qui a paru au printemps 2014. Nous voulions par cette publication élargir la discussion et susciter l'intérêt des membres des syndicats pour l'évènement<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> « Ce concours a pour objet de souligner la qualité exceptionnelle du matériel didactique produit en français et destiné aux étudiantes et aux étudiants de l'enseignement collégial et du premier cycle de l'enseignement universitaires. » (<http://www.mesrs.gouv.qc.ca/commun/prix-du-ministre/>)

<sup>8</sup> Résolution adoptée par le Bureau fédéral de septembre 2012 dans les suites du congrès de mai 2012.

<sup>9</sup> <http://www.fneeq.qc.ca/fr/universites/publications/Carnet-universitaire/Printemps2014-special-forum/Carnets-printemps-2014-2014-05-07-final.pdf>

Nous ne nous attarderons pas davantage au contenu de ce forum, qui a été animé par Mme Francine Pelletier; le lecteur intéressé trouvera tous les renseignements et les documents sur le site Web de la FNEEQ<sup>10</sup>. Précisons seulement que tous ceux qui y ont participé étaient unanimes pour le qualifier de succès. Les actes du Forum seront publiés lors du congrès de la FNEEQ de mai 2015 et seront ensuite disponibles en ligne.

Selon nous, ce succès est d'abord dû à la participation. Les syndicats du Regroupement ont fait le travail nécessaire pour recruter des membres, qui ne fréquentent pas nécessairement les instances syndicales, afin d'avoir une participation diversifiée aux ateliers et aux panels et des délégations importantes à l'évènement. Plusieurs collègues chargés de cours non syndiqués à la FNEEQ étaient présents et ont également participé aux panels et aux ateliers. Nous avons aussi des invités étudiants, professeurs, des collègues en provenance de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Mexique. La conférence de Vincent de Gaulejac, sociologue du travail, en ouverture du forum a été très appréciée, mais nous tenons aussi à souligner l'importance du Portrait de la contractualisation en enseignement supérieur présenté par Marie-Pierre Boucher, chargée de cours et militante du SCCUQ, membre du comité école et société de la FNEEQ. Elle a pu compter sur Chantal Beaudry, chargée de cours à l'Université de Montréal, membre du comité précarité de la FNEEQ, pour la recherche préliminaire à cette conférence.

Plusieurs militants ont également contribué à l'organisation, soit dans les comités, soit en coordonnant les expositions. Un merci tout spécial à Sovi Ngau du SCCUM, Louise Néron et Anne Beauchemin du SCCUL et à Stefana Lamasanu du SCCIM. Bien sûr, un tel évènement nécessite une organisation logistique importante et n'aurait pas été possible sans le concours des employées de bureau de la Fédération. Nos remerciements vont à Maria Giguère, à Sylvie Patenaude et à Caroline Labelle. Merci aussi à France Désaulniers, conseillère aux communications, de sa contribution à l'organisation.

#### 4. Travaux et réflexions

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention du Regroupement université au cours du mandat 2012-2015. Nous retiendrons ici les principaux, en rappelant que toutes les discussions se tenaient sur fond de compressions budgétaires à partir de janvier 2013 et de préparation du *Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels*, qui a également été un lieu de réflexion sur quelques-uns de ces enjeux.

##### RENCONTRE DES VICE-PRÉSIDENTES À LA CONVENTION COLLECTIVE

À la suite des travaux des vice-présidences à la convention collective ayant mené à l'établissement de la plateforme commune, les syndicats ont souligné l'intérêt de telles rencontres, qui permettent d'échanger sur des enjeux liés à l'application des conventions collectives et sur diverses pratiques locales. Ces réunions permettent d'approfondir certains dossiers, ce que le temps ne permet pas de faire en Regroupement. Il a donc été convenu de tenir une rencontre par trimestre.

Les vice-présidences se sont réunies le 8 novembre 2013 et le 20 février 2014. Elles ont discuté de formation à distance, de plateformes numériques, de l'utilisation des TIC en classe, de stages, des

---

<sup>10</sup> <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/Forum-enseignantes-universitaires-contractuels/>

étudiants en situation de handicap, de représentation au conseil d'administration des universités, de fractionnement de la tâche et de coenseignement, de congé à traitement différé, d'affichage tardif et de prolifération des titres d'emploi. Étant donné que le trimestre d'automne 2014 a été consacré presque exclusivement à la préparation du forum, il n'y a pas eu de rencontre. Une réunion devrait se tenir à l'hiver 2015. Un bilan de cette expérience sera fait lors d'une réunion du Regroupement du printemps 2015.

### RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

En janvier 2013, les syndicats du Regroupement étaient fort préoccupés par les modifications annoncées au régime d'assurance-emploi, qui auraient inévitablement un impact sur leurs membres, qui les contactaient en grand nombre sur cette question. Guy Martin, du service juridique de la CSN, a été invité à la réunion de la rentrée, qui se tenait à l'Université McGill pour appuyer nos collègues, afin présenter les modifications et répondre aux questions des délégués.

Tout au long de l'hiver, de l'été et de l'automne, les syndicats et la FNEEQ ont maintenu une veille afin de documenter les impacts concrets des modifications pour les chargées et chargés de cours. À sa réunion d'avril, le Regroupement fait le point sur la situation et sur le partage des responsabilités entre la FNEEQ, le Conseil central du Montréal métropolitain et la CSN. Il est alors résolu que le Regroupement publie un communiqué de presse pour dénoncer la réforme et inviter les collègues enseignants à se mobiliser afin de participer à la lutte que mène la CSN et la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi<sup>11</sup>. Il va sans dire que les syndicats du Regroupement sont de toutes les manifestations et font également des actions locales. Certains d'entre eux sont d'ailleurs invités à l'automne 2013 à livrer des témoignages lors des consultations publiques de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, mise sur pied par le gouvernement de Pauline Marois.

### RÉGIMES DE RETRAITE

Les travaux sur le régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec amorcés lors du précédent mandat se poursuivent. Le comité ayant comme mandat de proposer des avenues pour améliorer le régime a travaillé à un projet de régime hybride, qui ajouterait un volet à prestations déterminées au régime actuel, à cotisation déterminée. En février 2013, il en est à l'étape de la consultation auprès des cotisants. Étant donné que la situation n'est pas propice pour cette consultation dans certains syndicats en négociation, le Regroupement convient de reprendre la discussion à l'automne 2013, puis ensuite en mai 2014. Étant donné la conjoncture locale des syndicats en négociation et la conjoncture économique nationale, il est alors résolu :

*de ne pas donner suite pour l'instant au projet de régime de retraite hybride pour les chargés de cours du réseau de l'Université du Québec tel que présenté à la réunion du Regroupement des 23 et 24 février 2012.*

Parallèlement, la coordination du Regroupement travaille en étroite collaboration avec la FNEEQ et la CSN, qui a porté les positions des chargés de cours dans les suites du rapport d'Amours et des travaux entrepris par le gouvernement du Parti québécois et poursuivis par le gouvernement libéral

<sup>11</sup> [http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/communiqués/communiqués\\_2013/université/Comm-010.html](http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/communiqués/communiqués_2013/université/Comm-010.html)

concernant les régimes de retraite dans les universités. Des représentations ont été faites pour que la réglementation soit modifiée afin de permettre aux régimes à cotisation déterminée d'offrir des fonds de revenus viagers. Il y aurait une ouverture, mais actuellement, le gouvernement est davantage préoccupé par un projet de loi concernant les régimes à prestations déterminées.

#### **ASSURANCE-INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE**

Le Regroupement a tenu à quelques reprises des discussions sur la nécessité d'avoir une protection en cas de maladie au-delà de celle déjà prévue (3 sessions). La plateforme commune de négociation adoptée en octobre 2013 prévoit de se *doter d'une assurance-invalidité de longue durée*. Les chargés d'enseignement de l'Université Laval de même que les tutrices et tuteurs de la Télunq disposaient déjà d'une telle protection. En 2012, les chargés de cours de l'Éducation permanente de l'Université Concordia avaient également négocié une assurance-invalidité de longue durée. Des travaux ont été faits à l'UQAM, mais ce projet a été rejeté par l'Assemblée générale. À l'UQAR, des discussions se poursuivent à ce sujet, mais à ce jour, aucun autre groupe ne dispose d'une protection de longue durée.

#### **ASSURANCE-QUALITÉ**

Dans la suite du mandat 2009-2012, les syndicats du Regroupement université sont demeurés vigilants quant aux intentions du gouvernement d'instaurer un système d'assurance qualité dans les universités. Ils s'inquiétaient notamment du rôle que pourrait jouer en ce sens l'éventuel Conseil national des universités. D'ailleurs, lors de sa réunion des 5 et 6 décembre 2013, le Regroupement adoptait la proposition suivante :

- *de créer une chaire de recherche FNEEQ sur l'assurance qualité en enseignement supérieur;*
- *de recenser les documents existants sur le sujet;*
- *de créer un outil médiatique afin de diffuser l'information;*
- *de porter cette recommandation au bureau fédéral afin que la FNEEQ y attribue les ressources appropriées.*

Cette résolution n'a pas été retenue par le bureau fédéral, qui a plutôt préféré l'option de tenir une veille sur la question.

#### **ORDRES PROFESSIONNELS**

Il semble que les ordres professionnels soient de plus en plus présents dans les universités, que ce soit lors de la création ou de la révision d'un programme ou dans les processus d'agrément. En outre, ils interviennent dans certains cas sur les qualifications que devraient avoir les enseignants d'un programme, particulièrement l'appartenance à un ordre professionnel, ce qui a un effet direct sur les chargées et chargés de cours. À la suite de ses discussions, le Regroupement a décidé de documenter ce sujet en faisant une recherche sur l'implication des ordres professionnels et des associations professionnelles dans la formation offerte à l'université et sur les conséquences sur l'emploi des chargés de cours, notamment sur les profils d'engagement et les exigences de qualification. Cette enquête, confiée à une ressource externe, est toujours en cours de réalisation.

## ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La présence des étudiants en situation de handicap est en augmentation dans les universités. Afin de répondre aux inquiétudes de leurs membres à cet égard, les syndicats du Regroupement ont inclus dans la plateforme commune de 2013 les demandes suivantes au chapitre des étudiants en situation de handicap :

- *prévoir le soutien pédagogique ou autre pour assurer la qualité de l'enseignement et limiter la surcharge de travail;*
- *rémunérer le travail additionnel nécessaire.*

Dans sa recherche de solutions et pour bien saisir les enjeux liés à de nouvelles pratiques pédagogiques, le Regroupement a invité à sa réunion d'avril 2014 M. Frédéric Fovet, directeur du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap de l'Université McGill. Monsieur Fovet, spécialiste de la conception universelle de l'apprentissage, nous a informés sur cette pratique et nous a fait part des résultats d'une recherche réalisée à McGill. Des collègues du Regroupement cégep, également préoccupés par cette question, ont été invités à se joindre au Regroupement université pour l'occasion.

## AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Certains sujets de réflexion doivent constamment être remis sur la table afin que l'on demeure vigilants et que l'on soit informés des changements qui peuvent survenir. Il en est ainsi de l'autonomie professionnelle. Ce sujet revient régulièrement à l'ordre du jour du Regroupement parce que la conjoncture l'exige, que les pratiques diffèrent d'un établissement à un autre et fluctuent au fil du temps dans une même université. Les derniers échanges ont eu lieu à la réunion d'octobre 2014. Plusieurs questions y ont été soulevées, notamment les liens avec les professeurs encadreurs, le droit de regard de certains cadres, l'autonomie en regard de la formation à distance, des cours scindés ou des cours à sections, l'obligation d'utiliser les plateformes numériques.

## STABILISATION DE L'EMPLOI

La stabilisation de l'emploi est un autre sujet récurrent dans les ordres du jour du Regroupement université. Cette stabilisation peut prendre différentes formes, notamment celle de contrats de plus longue durée. La création d'un statut d'enseignant à mi-chemin entre le statut de chargé de cours et de professeur est de plus en plus évoquée par les administrations universitaires. Actuellement, un tel statut existe déjà à l'Université Laval, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les syndicats du Regroupement ont mis à l'ordre du jour de février 2015 une discussion sur cet enjeu majeur pour les membres qu'ils représentent.

## 5. Développement des solidarités

Au Regroupement université, la solidarité n'a jamais été un vain mot. La solidarité se manifeste à l'interne d'abord, entre les syndicats du Regroupement, particulièrement en période de négociation, mais aussi pour souligner des anniversaires. Elle s'exprime également au sein de la Fédération, envers les collègues des autres regroupements et envers des collègues chargés de cours non affiliés à la FNEEQ. Le mandat 2012-2015 n'a pas échappé à cette tradition, qui s'est même élargie,



notamment au sein du Canada et des États-Unis, mais aussi en Europe via notre participation aux rencontres de l'IE.

Plusieurs syndicats de chargés de cours ont célébré un anniversaire important au cours de ce mandat : 20<sup>e</sup> anniversaire de fondation du SCCC-UQO et 30<sup>e</sup> du SCCCQAR en 2012; 25<sup>e</sup> anniversaire du SCCCUL, 30<sup>e</sup> du SCCCQAT, 35<sup>e</sup> du SCCUQ et 30<sup>e</sup> du SCCCQAC en 2013. Le Regroupement a été invité à tenir ses instances à Gatineau en novembre 2012 et à Chicoutimi en mai 2014 pour souligner ces anniversaires.

Les syndicats du Regroupement université ont également répondu à l'appel du SCCCUL pour une importante journée de mobilisation dans le cadre de sa négociation. En effet, des représentants de presque tous les syndicats étaient présents le 21 mars à Québec pour une conférence de presse et une marche sur le campus avec des stations de prise de parole, où les différents partenaires pouvaient manifester leur appui au SCCCUL et dénoncer la lenteur de la négociation. On pouvait y noter la présence de la communauté lavalloise, à l'exception bien sûr des administrateurs, mais aussi des représentants des syndicats de chargés de cours non affiliés à la FNEEQ. Cette activité, qui a connu une bonne couverture médiatique, a permis de faire avancer la négociation.

Les chargés de cours de McGill, également en négociation, ont invité le Regroupement à un 5 à 7 de mobilisation, qui s'est tenu au Musée des Beaux-Arts le 28 février 2014. Les syndicats étaient présents en grand nombre et ont donné un appui inconditionnel à la dure lutte de leurs collègues nouvellement syndiqués. La présence à cet événement de la présidente de la FNEEQ, Caroline Senneville, du président de la CSN, Jacques Létourneau et du secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, mérite d'être soulignée.

Les syndicats du Regroupement ont aussi contribué à une initiative du SCCUQ, qui a publié un numéro spécial portant sur la formation à distance en plus d'organiser une demi-journée de réflexion sur la question, à laquelle ont participé des représentants des autres syndicats.

La solidarité du Regroupement université s'est également manifestée à l'égard des syndicats des autres regroupements de la FNEEQ, en appui à d'importantes luttes. En effet, en février 2013, une proposition d'appui aux syndicats du regroupement cégep concernant le dossier du non-respect des ententes signées en 2012 pour la reprise des cours touchés par la grève étudiante a été adoptée et en septembre de la même année, c'était une résolution concernant la revendication relative à la structure salariale des enseignantes et des enseignants. En outre, les syndicats ont manifesté leur soutien et ont transmis l'information à leurs membres concernant les conditions difficiles des enseignants du regroupement privé, touchés en 2013 par des fermetures d'établissements.

De plus, le Regroupement maintient des liens avec les chargés de cours dont les syndicats ne sont pas affiliés à la FNEEQ. Souvent par le biais de la coordination, on échange de l'information et entretient la solidarité. Parfois, des syndicats sont invités à une réunion du Regroupement pour un dossier précis, comme ça a été le cas pour CUPFA (professeurs à temps partiel de l'Université Concordia) lors de la présentation portant sur les modifications au régime d'assurance emploi et leurs impacts sur les chargés de cours. Le 12 février 2015, le Regroupement accueillait des représentants des syndicats de Concordia (CUPFA), de Trois-Rivières et de Sherbrooke afin de faire le point sur les conséquences des compressions dans les universités, de dégager des consensus et

de convenir d'une stratégie d'action commune. Un communiqué conjoint a été diffusé et des actions devraient suivre. Le 20 mars 2015, des représentants des syndicats de l'UQTR et de l'Université de Sherbrooke étaient à nouveau invités pour participer à une réflexion sur les statuts d'emploi annuels.

Le Regroupement partage aussi des préoccupations avec les professeurs réguliers des universités québécoises avec lesquels ils échangent. Au cours du dernier mandat, à l'invitation de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), le Regroupement a participé en octobre 2012 au forum *Vers des États généraux : L'université publique au XXI<sup>e</sup> siècle*.

Sur le plan international, plusieurs représentants des syndicats ont participé aux deux conférences de la Cocal (Coalition of Contingent Academic Labor) qui ont eu lieu pendant le mandat, soit celle de Mexico en 2012 et celle de New York en 2014. Malgré quelques problèmes structurels soulevés à la suite de la dernière rencontre, la COCAL demeure un lieu important pour créer des solidarités et échanger sur des enjeux qui dépassent les frontières du Québec. Afin de favoriser la participation des collègues mexicains, dont les organisations n'ont pas les mêmes moyens financiers que les nôtres, les chargés de cours de la FNEEQ ont créé la bourse *François-Cyr*, à laquelle les syndicats et la Fédération ont contribué et qui a été remise pour la première fois à la délégation mexicaine pour sa participation à la conférence de New York. La prochaine rencontre de la COCAL se tiendra à Calgary en 2016. La Fédération compte bien y participer, mais exigera des changements en ce qui concerne l'organisation.

Un autre mouvement continental commence à poindre, mouvement basé sur celui fondé aux États-Unis il y a maintenant quatre ans : New Faculty Majority (NFM)<sup>12</sup>. Des militants auxquels nous nous joignons tentent de mettre sur pied un tel mouvement au Canada et les Mexicains ont également des visées en ce sens. Le Regroupement pense que ce pourrait être porteur pour l'avenir. Ce dossier est à suivre. La FNEEQ est aussi maintenant membre de la coalition Campaign for the Future of Higher Education (CFHE)<sup>13</sup>. Cette coalition rassemble des étudiants, des enseignants contractuels des niveaux collégial et universitaire ainsi que des professeurs permanents. Cette coalition large traite, entre autres, de l'endettement étudiant et des droits de scolarité, des dangers de la gouvernance managériale, du désengagement financier de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur, etc. Notre participation à ces conférences ou à ces travaux en coalition sert à nourrir notre réflexion, permet de présenter notre mode de syndicalisation unique et développe une solidarité continentale non négligeable.

Il va sans dire que le Regroupement a continué d'être en appui à la vice-présidence de la FNEEQ dans son travail au sein de la Table des partenaires universitaires. Par ses réflexions sur différents enjeux du monde universitaire, il a contribué à l'élaboration d'un discours commun, ce qui a été fort utile notamment lors du *Sommet sur l'enseignement supérieur* organisé par le gouvernement péquiste. Ce sont ces mêmes réflexions et motivations qui ont soutenu l'initiative de Jean Murdock, secrétaire général et trésorier de la Fédération et de la vice-présidence du regroupement université, Sylvain Marois, d'organiser une assemblée de convergence sur l'éducation lors du forum social des Peuples en août 2014, à Ottawa.

<sup>12</sup> Pour le lecteur intéressé : <http://www.newfacultymajority.info/equity/>

<sup>13</sup> Pour en savoir plus : <http://futureofhighered.org/>

Ces réflexions et prises de position du Regroupement université ont également alimenté Sylvain Marois pour ses différentes activités de représentation, notamment à la *Conférence en éducation supérieure* de l'Internationale de l'Éducation (IE) (Buenos Aires, septembre 2012 et Bruxelles, novembre 2014), à la Conférence de l'IE *Uni(s) pour une éducation de qualité* (Montréal mai 2014), au Réseau d'enseignement public (PEN-REP) (en alternance Ottawa - Montréal, mai 2013, janvier 2014, mai 2014), à la *Campagne pour le futur de l'enseignement supérieur* (Albany mai 2014, Manhattan Beach janvier 2015) ou comme invité d'autres organisations syndicales : FQPPU (Acfas, mai 2013 et mai 2014), National Education Association (NEA) (Saint-Louis mars 2014), Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (présentations en juin 2014 et en novembre 2014<sup>14</sup>). Enfin, nous travaillons depuis plus d'une année déjà avec les partenaires canadiens affiliés à l'IE à l'organisation du 7<sup>e</sup> Congrès mondial de l'IE, qui aura lieu à Ottawa en juillet 2015.<sup>15</sup>

La FNEEQ a également délégué une représentante pour les chargés de cours, Claire Tremblay, au colloque *Leurre de la qualité*, portant sur les conséquences du processus de Bologne en Europe, qui avait lieu à Liège en juin 2012.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'organisation du *Forum sur les enseignantes et les enseignants contractuels* a marqué de façon importante le dernier mandat du Regroupement université. Plusieurs débats sur l'avenir des universités et le rôle des chargés de cours ont permis de bien préparer cet évènement majeur. Les syndicats, mesurant l'importance de ce forum, n'ont pas lésiné sur les efforts en vue d'en faire un succès, autant sur le plan du contenu que de son organisation. L'objectif de *nous définir nous-mêmes* qui avait été évoqué lors des toutes premières discussions, a été atteint. Au moment d'écrire ces lignes, le comité école et société travaille à la rédaction des *Actes du Forum* en vue du congrès de mai 2015. Le Regroupement contribuera également à ce document, qui permettra de garder une trace écrite de cet évènement majeur.

Plusieurs sujets traités lors du forum avaient déjà fait l'objet de réflexions antérieures, notamment pendant le mandat 2009-2013, mais également dans le cadre du *Sommet sur l'enseignement supérieur* de 2013. La participation de la FNEEQ à ce sommet a été fort importante pour les chargés de cours. Ces derniers ont pu faire entendre leur voix, être reconnus comme des interlocuteurs incontournables en enseignement supérieur.

Dans un autre ordre d'idées, la fin d'un cycle et le début d'un nouveau cycle de négociation regroupée constituent toujours un évènement crucial dans la vie du Regroupement université. Tous les travaux entourant cette transition ont également marqué le mandat 2012-2015. Dans un contexte d'incertitude liée aux compressions budgétaires successives, les syndicats ont poursuivi vaillamment leurs négociations et sont demeurés solidaires, obtenant des résultats satisfaisants. Un bilan devra être fait en 2016 et les syndicats pourront alors discuter de la poursuite de la négociation regroupée. Des décisions devront également être prises en ce qui a trait à la campagne de visibilité *J'enseigne ET...*, élément inhérent à cette négociation depuis 2010. Évidemment, le

<sup>14</sup> Il peut être important de souligner que notre présence au Conseil général de l'ACPPU était une première pour la FNEEQ. À cela il faut ajouter que la vice-présidence au Regroupement université a été invitée à présenter notre mode de syndicalisation devant le conseil de la plus grande association de professeurs d'université au Canada.

<sup>15</sup> Pour en savoir plus : <http://www.ei-ie.org/congress7/fr/>

Regroupement évaluera à nouveau les types de formation qui conviennent à son mode singulier de négociation. Soulignons enfin la détermination du Syndicat des chargés de cours et instructeurs de McGill, qui, au moment d'écrire ces lignes, négocie depuis plus de 3 ans sa première convention collective. Le Syndicat des chargés de cours de l'ÉTS, Service des enseignements généraux, commence quant à lui ses travaux préparatoires pour la négociation d'un premier contrat de travail. Nous pouvons d'ores et déjà lui assurer tout le soutien du Regroupement.

Bien évidemment plusieurs travaux entrepris au cours de ce mandat se poursuivront dans les années qui suivent. Ne pensons qu'aux réflexions portant sur l'avenir des universités et la place des chargés de cours, la recherche, les statuts d'emploi, la formation à distance, l'évaluation des enseignements (particulièrement l'évaluation en ligne), les étudiants en situation de handicap, l'utilisation des technologies, etc. De plus, les questions de l'autonomie professionnelle et de la liberté d'enseignement demeureront inévitablement au cœur des préoccupations du Regroupement. Dans un autre registre, les syndicats ont également manifesté la volonté d'échanger entre eux de façon plus spécifique sur l'organisation du travail syndical, ce qui fera partie des discussions du printemps 2015 et devrait se poursuivre dans le mandat 2015-2018.

Ce mandat, amorcé sur fond de mobilisation citoyenne, se termine dans une conjoncture empreinte de morosité, aucune couche de la population n'ayant été épargnée par les politiques d'austérité du gouvernement libéral. Si ce dernier a une réussite à mettre à son actif, c'est d'avoir mobilisé autant les employés de l'État que les médecins ou les groupes communautaires contre ses politiques d'austérité. Les enseignantes et enseignants à statut précaire que nos syndicats représentent ne sont pas exemptés des conséquences de l'obsession du déficit zéro. Les administrations universitaires, confrontées à des réductions budgétaires importantes et récurrentes, tentent de sauver les meubles en appliquant des mesures à l'aveugle, sans tenir compte des conséquences à long terme sur la mission et la raison d'être des universités. Augmentation de la taille des groupes, coupe de cours, coupe de programmes, fermeture de faculté... rien n'est épargné, c'est la panique générale. À l'instar d'autres dirigeants universitaires, le recteur de l'Université de Montréal songe même à se rapprocher davantage du secteur privé : « Il y a moyen d'évoluer vers une relation où certains employeurs pourraient nous identifier les besoins en formation qu'ils auraient pour les deux années à venir. Ce serait pour nous une source de revenus » (La Presse, 30 janvier 2015, p. A5).

C'est dans ce contexte que les syndicats du Regroupement université s'unissent à la FNEEQ pour dénoncer la vision à courte vue du gouvernement et des administrations universitaires et réclamer, 50 ans après la parution du rapport Parent, un portrait des universités québécoises, qui permettrait de prendre du recul avant de poser certains gestes, et ce, afin d'éviter un saccage qu'il prendrait des années à réparer. Ils continueront donc à être présents pour dénoncer les compressions dans les universités, pour protéger l'emploi et les conditions de travail de leurs membres et pour poursuivre les alliances plus que nécessaires en cette période peu réjouissante.